



# MONTREUX INFO-VILLE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION POLITIQUE, ECONOMIQUE ET CULTURELLE

Association de vigneronnes  
Ses vins  
du terroir  
un label  
de qualité  
et d'authenticité

La Cuvée  
Vevy-Montreux  
UNE TRADITION POUR DEMAIN  
Tél. 021 963 13 48

**CHF 1'000.- de prime\***  
à l'achat d'un nouveau véhicule au gaz naturel/biogaz

gaz naturel   
biogaz

économisez 40%  
sur vos frais de carburant

n° gratuit : 0800 429 429    www.holdigaz.ch  
\*offre soumise à conditions

Chauffage - Sanitaire - Ventilation

**Lauffer-Borlat**  
SA

Votre confort, notre priorité!  
Route de Brent 1 - 1816 Chailly - 021 989 21 51

**Crèche-Garderie  
du National**  
MONTREUX

www.garderie-du-national.ch +41 (0) 79 88 555 66

**Solu Tubes** SA  
Assainissement de conduites

Garantie 15 ans

Après - Protégé    Pendant - Sablé    Avant - Rouillé

**STOP AUX ATTAQUES DE ROUILLE ET CORROSION  
pour une eau propre et fluide!**

ch. des Cormiers 14 - 1470 Estavayer-le-Lac - T 026 664 00 04  
F 026 664 00 07 - info@solutubes.ch - www.solutubes.ch

**TERRASSES PANORAMIQUES  
AVEC VUE SUR LE LAC  
ET LES ALPES**

**CASINO BARRIÈRE MONTREUX**  
Une vraie partie de plaisir !

**Lino's Coffee®**  
Authentic Italian Experience

www.linoscffee.com  
Hôtel Helvétie, Av. du Casino 32, Montreux

BIEN PLUS  
QU'UNE SIMPLE PAUSE CAFÉ ...

WiFi  
GRATUIT  
ET ILLIMITÉ

**L'IMMOBILIER  
DYNAMIQUE  
BERNARD Nicod**

5, rue du Théâtre - 1820 Montreux  
Tél. 021 965 44 45 - Fax 021 965 44 40  
www.bernard-nicod.ch

**ANDRE ROTHEN SA**  
Maîtrise fédérale  
Electricité et téléphone

Installations courant fort et faible  
Partner Swisscom  
www.rothen-sa.ch

Ch. de la Rottaz 2  
1816 Chailly-Montreux  
Tél: 021 963 34 63



# BON MOSCA VINS

*Le plaisir de faire plaisir!*

**20.-**  
 À valoir sur un achat de vins dès Fr. 100.- (excepté sur actions et offres spéciales).



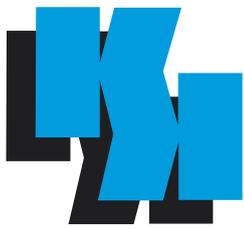
Avenue du Casino 29, Montreux - Tél.: 021 963 63 68  
[www.moscavins.ch](http://www.moscavins.ch)

## ANDRÉ LIECHTI

MONTREUX



**Décoration et Architecture d'intérieur** Rue de l'Eglise-Catholique 5 | 1820 Montreux,  
 Tél: +41 21 963 64 33 | Fax: +41 21 963 03 81 | [www.liechtidecoration.ch](http://www.liechtidecoration.ch) | [info@liechtidecoration.ch](mailto:info@liechtidecoration.ch)



## KALEC-MOTOR

JEAN KALBFUSS ET FILS SNC

Chemin du Crépon 47

1815 Clarens-Montreux

Tél. 021 964 46 37 - Fax 021 964 31 26

E-mail: info@kalec-motor.ch - www.kalec-motor.ch

Réparation  
Vente  
Electro-mécanique  
Bobinage  
Dépannage

Moteurs électriques industriels  
Ventilation – Pompes – Machines-outils

Devis sans engagement

## MONTREUX INFO-VILLE

**Tirage:** 15 000 exemplaires, tous ménages gratuits.

**Editeur, rédaction, publicité:**

Info-Ville Sàrl, Case postale 293,  
1820 MONTREUX 2, Tél. et fax 021 963 75 18

E-mail: infoville@bluewin.ch

Site [www.montreuxinfoville.ch](http://www.montreuxinfoville.ch)

**Impression:** Imprimerie I-Press SA, Montreux

**Parutions: en 2015, 6 fois.**

N° 1 janvier-février, 24 février;

N° 2 mars-avril, 28 avril;

N° 3 mai-juin, 24 juin;

N° 4 juillet-août, 28 août;

N° 5 septembre-octobre, 28 octobre;

N° 6 novembre-décembre, 17 décembre

**Prochain numéro:** 28 août 2015

Dernier délai de remise de vos articles et annonces  
par e-mail pour le N° 3, **7 août 2015.**

**Soutien à Montreux Info-Ville: CCP 17-106360-1**

Tous les procès-verbaux dans leurs intégralités sur notre site

[www.montreuxinfoville.ch](http://www.montreuxinfoville.ch)

34<sup>E</sup> ÉDITION

DIMANCHE / SONNTAG 5 JUILLET / JULI 2015

COURSE DE MONTAGNE / BERGLAUF

MONTREUX -  
LES ROCHERS-DE-NAYE

START: MONTREUX 18,8 KM / 1600M

START: CAUX 9,5 KM / 920M

[www.montreuxlesrochersdenaye.ch](http://www.montreuxlesrochersdenaye.ch)



COURSE MONTREUX LES ROCHERS-DE-NAYE



021 965 24 24 [www.taxi-vip.com](http://www.taxi-vip.com)



RUE DU MARCHÉ 1 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND  
TÉL. 021 963 27 36 • FAX. 021 963 43 94  
rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch  
TÉL. 021 963 27 37 VINOTECA



RUE DE FRIBOURG 11 • 1800 VEVEY • SWITZERLAND  
TÉL. ET FAX 021 922 18 58 • cafe-avenir@bluewin.ch  
GRAND RUE 34 • 1820 MONTREUX • SWITZERLAND  
TÉL. 021 961 23 20 • rouvenaz@bluewin.ch • www.rouvenaz.ch



Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 29 avril 2015 à 19 h. 30, à l'Aula de Montreux-Est, rue de la Gare 33 à Montreux.

Présence: 86 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence: Mmes Irina Gote, Madeleine Müller, Amilira Neff, Diansari Tschopp, MM. Alain Borlat, Armin Gote, Bernard Gret, José Jorge, Charles Meichtry, Francis Niquille, Jean-Daniel Rochat.

N'ont pas fait excuser leur absence: MM. Marcel Muggli, Kastriot Ramiqi, Sassenithiran Vairavanathar.

## 1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 MARS 2015

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le procès-verbal est accepté par 80 OUI, 0 NON et 6 abstentions.

## 2 PRESTATION DE SERMENT D'UNE CONSEILLÈRE EN REMPLACEMENT DE M<sup>ME</sup> MARIE SIGNORI (VERTS) DÉMISSIONNAIRE

Les membres du Bureau ont tenu séance à 18h45 ce jour et ont vérifié l'éligibilité de Mme Anne Saito. La liste des Verts ne comportant plus de viennent-ensuite, il a été procédé à l'élection de Mme Anne Saito conformément à l'art. 67 LEDP.

Mme Anne Saito est assermentée devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

## 4 CORRESPONDANCE

On a reçu deux lettres de démissions. M. le Président en donne lecture.

La première provient de Mme Diansari Tschopp. La deuxième émane de Mme Marie Signori, qui a été remplacée il y a quelques instants.

## 5 COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Aucune.

## 6 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Aucun dépôt de motion ou de postulat, mais trois interpellations ont été déposées sur le bureau de M. le Président.

Voici les titres des trois interpellations déposées:

- 1) Interpellation de Mme Catherine Buchet Bulliard qui a pour titre: «Les plantes envahissantes».
- 2) Interpellation de M. Heinz Schoeneich relative au PGA.

- 3) Interpellation de M. Tal Luder qui a pour titre: «A propos du Marché du dimanche».

Ces 3 interpellations seront développées au point 11 de l'ordre du jour.

## 7 RAPPORTS DES COMMISSIONS:

### 7.1 sur le préavis No 07/2015 relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 3'445'000.- au maximum pour l'entretien du patrimoine privé et public communal (rapp: M. Alexandre Staeger);

Avant de donner la parole à M. Alexandre Staeger, pour un éventuel complément d'information, M. le Président Emmanuel Gétaz déclare que l'on doit procéder à une vérification. On ne sait pas pourquoi c'est comme cela, mais cette fois un certain nombre de rapports indique un nombre de membres de la commission supérieur au nombre de 10.

Par conséquent, il s'agit de vérifier qui était présent dans ces séances. Pour celle-ci, il y a deux membres pour les Verts, soit MM. Stéphane Barbey et Florian Chiaradia. Dans le rapport, effectivement on voit sous N.B. que M. Stéphane Barbey remplaçait M. Florian Chiaradia, qui ne doit donc pas apparaître dans la liste des membres, et M. Claude-Pascal Gay était excusé (non remplacé). Voilà la question résolue pour cette commission.

M. le Président donne la parole à M. Alexandre Staeger pour un éventuel complément.

M. Alexandre Staeger, président-rapporteur de la commission, prie la CCO de bien vouloir corriger ce problème, surtout que maintenant, si elle passe à 10 membres, il imagine qu'elle aura la force de travail pour le faire.

La discussion est ouverte.

M. Yves Depallens explique qu'au sujet des présences dans les rapports, lors du lancement de la dernière version du site, sur la version électronique, les absents, les absents excusés, et les personnes remplacées ont disparu des rapports et se rajoutaient à la suite des commissaires. Tout cela a été corrigé, et tous les rapports de ce soir sur l'enveloppe électronique ont été régénérés, donc sur les rapports dans l'enveloppe électronique il y a tous les absents excusés, et toutes les personnes remplacées, et M. Depallens ajoute que la CCO l'a fait avant qu'on le lui demande.

M. le Président Emmanuel Gétaz remercie la CCO et rappelle qu'il a déjà relevé la qualité du travail de cette commission.

La discussion est donc ouverte sur le rapport. M. Franco Meichtry donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Le groupe UDC soutiendra ce préavis de remise à niveau du patrimoine public et privé communal d'un montant de CHF 3'445'000.-.

Selon une ancienne demande du Conseil, doit figurer dans ce préavis un récapitulatif des objets non terminés des préavis de rattrapage antérieurs, le plus ancien cité date de 2006, soit dix ans ou deux législatures.

Cette commission a soulevé la question de la durée d'un préavis. Une durée de deux ans est recommandée mais il n'y a pas de durée légale de validité, selon le service juridique des Communes. A cela, il faut ajouter un cadre légal comme dans toute autorisation d'utilisation de fonds publics.

Loin de vouloir contredire le Président de cette commission, j'affirme que la nature des travaux du préavis, en l'état, des travaux de rattrapage et d'entretien du patrimoine privé et public nous fixe un délai. Un délai de deux ans est plus que correct, surtout s'il s'agit de travaux d'entretien. Cela dans le seul but d'éviter un nombre important de préavis ouverts et de donner à notre Conseil une vision claire des travaux encore à financer et à exécuter. Je vous remercie de votre attention.»

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Alexandre Staeger, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

### CONCLUSIONS

En conclusion, c'est à l'unanimité que nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le préavis No 07/2015 de la Municipalité du 6 février 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit de CHF 3'445'000.- au maximum pour l'entretien du patrimoine privé et public communal,

**Où** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien décrits dans le présent préavis;
2. de lui allouer à cet effet un crédit de CHF 3'445'000.- au maximum;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
5. d'amortir directement la dépense de CHF 3'445'000.- par le prélèvement d'un montant équivalent sur les fonds d'entretien du patrimoine (compte No 9281.000);
6. d'amortir la dépense de CHF 470'000.- par le prélèvement d'un montant équivalent sur le fonds des égouts (compte 9280.004);
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 83 OUI, 1 NON et 2 abstentions.**

### 7.2 sur le préavis No 09/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 99'000.- au maximum, sous déduction des subventions fédérales à recevoir, pour la réalisation de l'étude de l'assainissement du bruit routier conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) (rapp: M. Jean-Marc Forclaz);

La discussion est ouverte.

M. Heinz Schoeneich déclare qu'ayant un intérêt professionnel dans le présent préavis il retire sa carte de présence et ne participera pas...

M. le Président remercie M. Schoeneich tout en relevant qu'il a retiré sa carte de manière spectaculaire, car comme on l'a vu, en retirant sa carte il a coupé son micro!



**JUST POMPES  
FUNÈBRES**

*Notre travail, vous satisfaire.*

**Montreux**  
**www.pfjost.ch**

☎ 021 963 00 63

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

C'est avec satisfaction que nous avons pris connaissance de ce préavis ainsi que du rapport de commission. Il n'est en effet plus à démontrer, et je vous ferais grâce des chiffres en la matière, combien l'impact du bruit, spécifiquement routier, est un enjeu de haute importance pour la santé publique. Trop souvent négligée, cette problématique est ici enfin abordée et nous nous en réjouissons.

Toutefois, si à ce stade je crois pouvoir dire, peut-être que je m'avance un petit peu trop, que personne n'a rien à reprocher quant aux principes de cette étude, c'est par la suite qu'apparaîtront les vrais enjeux de ce dossier. Vous l'aurez compris, ces enjeux ont trait d'une part aux questions financières, d'autre part également aux questions de circulation, puisqu'il faut peut-être s'attendre à des restrictions de vitesse sur certains tronçons.

De fait, le préavis indique trois types de mesures possibles pour l'assainissement: à la source, au chemin de propagation, au récepteur. Eh bien, pour Les Verts, dans la majorité des cas, seules les mesures à la source constituent des solutions souhaitables: en effet, avec la pose par exemple de fenêtres insonorisées, quelle qualité de vie pouvons-nous offrir aux citoyens concernés? Ces personnes devront-elles s'enfermer même l'été pour ne pas souffrir des nuisances sonores?

Dès lors, nous espérons que ces aspects qualitatifs soient largement pris en compte par la suite. Merci.»

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Jean-Marc Forclaz, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

C'est à l'unanimité que les membres de la commission vous proposent d'accepter ce préavis et d'adopter les conclusions suivantes:

## CONCLUSIONS

### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le préavis No 09/2015 de la Municipalité du 20 mars 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 99'000.- au maximum, sous déduction des subventions fédérales à recevoir, pour la réalisation de l'étude de l'assainissement du bruit routier conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB),

**Où** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

## DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre l'étude de l'assainissement du bruit routier conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB);
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 99'000.- TTC au maximum, sous déduction des subventions fédérales (à hauteur de 15%) à recevoir;
3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;

5. d'amortir cet investissement par le compte de fonctionnement No 431.3311 sur une période de 3 ans maximum;

6. de donner à la Municipalité tous pouvoirs pour signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions par 80 OUI, 0 NON et 5 abstentions.**

**7.3 sur le préavis No 10/2015 relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de CHF 65'000.- et d'un crédit budgétaire complémentaire de CHF 50'000.- en faveur du Théâtre Montreux-Riviera (rapp: M. Stéphane Barbey);**

La discussion est ouverte.

M. le Président donne la parole à M. Heinz Schoeneich, qui déclare qu'il s'est juste permis de rejoindre la salle.

La discussion est toujours ouverte.

M. Michel Zulauf donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance de commission, nous avons eu grand intérêt à entendre le Président de la Fondation du TMR, Monsieur André Darbellay, ainsi que la nouvelle directrice du TMR, Madame Khany Hamdaoui, qui assume courageusement la tâche délicate de succéder à une équipe montreu-sienne qui a porté ce petit théâtre largement au-delà de nos frontières, et qui nous a fourni de nombreuses explications intéressantes.

Nous remercions notre collègue Christophe Privet qui nous a rendu attentif au fait que le montant de Fr. 65'000.- que nous accordons au TMR ne sert pas à recapitaliser une société financière ou une Fondation, mais consiste bien en une rallonge de subvention, et c'est l'objet des deux amendements sur lesquels nous aurons à nous prononcer.

Au-delà du soutien que les collectivités apportent au TMR, j'aimerais souligner qu'il y a tout un travail de formation et de sensibilisation au théâtre qui va être assuré à nouveau, comme ce fut le cas il y a une vingtaine d'années lorsque la merveilleuse Nano Duperrex animait les groupes de jeunes qui susciterent de belles vocations.

On peut dire enfin que les comédiens engagés lors des spectacles créés ne roulent pas sur l'or et que le respect des contrats de base prévus par les conventions collectives du spectacle nécessite déjà des sommes importantes lorsqu'on produit 4 ou 5 spectacles par année.

J'aimerais avec enthousiasme et conviction vous convaincre de vous engager, mes chers collègues, à voter les conclusions de ce préavis.»

La discussion continue.

M. Franklin Zakine donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs,

A la lumière des explications et de la défense active du théâtre de Montreux, en la personne de Mme Khany Hamdaoui et de celle de M. André Darbellay, l'UDC souligne la pertinence de ce préavis, le soutient et l'accepte à l'unanimité, et demande au Conseil de voter en faveur de ce préavis.»

Au passage, M. le Président demande à ce que les portables soient éteints, comme cela se fait au théâtre!

La discussion continue.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre a été surpris de lire au bas de la page trois du rapport de la commission que le Marché de Noël prévoit de s'associer au Théâtre Montreux-Riviera pour des événements particuliers. Non pas que ce fait soit critiquable, bien au contraire, mais la présence en commission de notre collègue M. Yves Cornaro, qui assume des fonctions de direction dans l'organisation dudit marché, nous laisse songeurs. Aux dires de notre commissaire, l'intérêt de M. Cornaro s'est d'ailleurs bien fait sentir durant la séance.

La question de savoir s'il s'agit d'un véritable conflit d'intérêts ou d'un simple intérêt à déclarer peut, sur le plan politique, rester indéci-sée. En effet, sur le plan juridique, l'on pourrait discuter pendant des heures sur la question du caractère à la fois personnel et direct de l'intérêt en cause, ainsi que sur la question de l'entrée en vigueur de notre nouveau règlement, concernant la question des intérêts à déclarer.

Le fait est qu'à défaut de se récuser, il aurait du moins été de bon ton que M. Cornaro rappelle ses intérêts au début de la séance comme nous pouvons voir que cela a été fait dans l'excellent rapport sur le préavis No 11/2015 consacré au 2M2C. Cela aurait permis aux commissaires de mieux comprendre certaines interventions et prises de position de l'intéressé durant la séance.

Nous espérons qu'à l'avenir nos collègues seront plus attentifs à ces questions lors de la nomination des commissions ainsi que pendant les séances.

En ce qui concerne le fond du préavis, notre groupe n'a pas grand-chose à rajouter par rapport à ce qui a été écrit dans le rapport de la commission, si ce n'est d'une part de rappeler que le théâtre est un élément important de la vie culturelle de notre Commune et qu'à ce titre il se justifie de soutenir notre seul théâtre. Nous nous permettons aussi de nous demander s'il ne faudrait pas, à moyen ou long terme, réfléchir à l'opportunité éventuelle de développer encore plus le Théâtre Montreux-Riviera, notamment en s'arrangeant, d'une manière ou d'une autre, pour trouver des locaux plus grands afin d'accueillir plus de spectateurs ou si la synergie avec Vevey est suffisante. Nous vous invitons à accepter le présent préavis tel qu'amendé.»

La discussion est toujours ouverte.

M. Yves Cornaro déclare qu'il va enlever sa carte de vote. M. le Président le remercie.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe donc aux deux amendements. Le premier qui consiste à modifier l'énoncé, afin de qualifier les Fr. 65'000.- en faveur du Théâtre Montreux-Riviera comme d'une subvention exceptionnelle. Cet amendement a été accepté à l'unanimité par la commission.

La discussion est ouverte sur cet amendement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close. On passe au vote de cet amendement.

**Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 80 OUI, 1 NON et 4 abstentions.**

**Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 80 OUI, 2 NON et 3 abstentions.**

La discussion est ouverte sur l'ensemble du rapport. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Stéphane Barbey, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions amendées:

## CONCLUSIONS

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

## LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le préavis No 10/2015 de la Municipalité au Conseil communal du 6 mars 2015 relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de CHF 65'000.- et d'un crédit budgétaire complémentaire de CHF 50'000.- en faveur du Théâtre Montreux-Riviera,

**Où** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### DÉCIDE

- d'autoriser la Municipalité à octroyer une subvention exceptionnelle de CHF 65'000.- en faveur du Théâtre Montreux-Riviera, Fondation pour l'Art dramatique;
- d'accorder à cet effet un crédit budgétaire complémentaire sur le compte No 150.3653.00 du budget 2015, «subvention», par la création d'une nouvelle ligne «subvention exceptionnelle T M R», avec un montant de CHF 65'000.-;
- d'amortir cette dépense par le prélèvement d'un montant équivalent sur le compte No 9281.180 «provision pour participation à des institutions et/ou des manifestations à caractère public»;
- d'inscrire à cet effet un montant de CHF 65'000.- au compte 150.4801 «prélèvement provision» du budget 2015;
- d'autoriser la Municipalité à octroyer une subvention complémentaire de

CHF 50'000.- en faveur de l'exploitation du Théâtre Montreux-Riviera, Fondation pour l'Art dramatique;

- d'accorder à cet effet un crédit budgétaire complémentaire d'un montant de CHF 50'000.- sur le compte No 150.3653.00 du budget 2015, «subventions», ligne «TMR», et de porter ainsi la subvention annuelle à CHF 240'800.- pour les budgets 2015 et suivants;
- de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
- d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
- d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

La commission vous invite à l'unanimité à voter ces conclusions.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions telles qu'amendées par 82 OUI, 0 NON et 3 abstentions.**

- 7.4 sur le rapport-préavis No 11/2015 relatif à la planification et l'étendue des travaux relatifs aux 2m2c, en fonction, d'une part, des exigences sécuritaires et, d'autre part, de l'évolution du 2m2c comme instrument du développement économique touristique et culturel de Montreux et sa région et rapport sur le postulat de M. Christophe Privet, pris en considération le 13 mars 2013, "2m2c quel avenir?" et l'octroi d'un crédit de**

**CHF 410'000.- au maximum destiné à l'organisation d'un concours sous la forme de mandats d'étude parallèles et réponse à l'interpellation de M. Yanick Hess "Prescriptions contre l'incendie plus souples selon le Canton de Vaud. Quid du 2m2c?", développée le 21 janvier 2015 (rapp: M. René Chevalley);**

La discussion est ouverte.

M. René Chevalley, président-rapporteur de la commission, donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je n'ai pas d'informations complémentaires de dernière minute concernant ce préavis.

Mais je profite de cette prise de parole pour remercier encore une fois toutes les personnalités (Municipalité, intervenants, secrétaire au procès-verbal et commissaires) d'avoir œuvré en harmonie lors de cette longue commission d'environ 7 heures.

Permettez-moi de relever le climat serein et respectueux entretenu lors de ces deux soirées qui a permis de déboucher sur ce rapport quelque peu conséquent, je vous le concède. Mais il m'a paru opportun d'être le plus explicite possible, et ce à l'égard de la diversité des sujets et hypothèses contenus dans ce préavis municipal. A cet égard, j'ai demandé à ce que soient jointes au présent rapport les différentes annexes qui nous furent remises lors de ces séances. Après contact avec l'administration communale il avait été convenu que celle-ci les mette en ligne sur le site de la Commune et

## Artisans



Entreprise spécialisée:

- Isolations
- Chapes ciment
- Ciment rapide
- Chapes liquides
- Chapes liées à l'anhydrite

Rte de l'Industrie 16  
1072 Forel

Tél. 021 922 23 19  
Fax 021 922 24 08  
Natel 079 688 28 08

[www.laik.ch](http://www.laik.ch) - [info@laik.ch](mailto:info@laik.ch)



**SAGA**  
PLACEMENT SA  
Prestes fixes et temporaires

**Votre succès, notre engagement**  
Vevey - Monthey - Lausanne [www.sagaplacement.ch](http://www.sagaplacement.ch)

**POMPES FUNÈBRES**  
de la  
**RIVIERA**



Massimo Carbonara    Anne-Catherine Scylhoz-Oex    Yves Scylhoz

**Tél. 021 961 11 12**



**imprimerie**  
**press**  
SA

**la prise en main de vos imprimés!**

Avenue Nestlé 13 • 1820 Montreux  
Tél. 021 966 81 00 • Fax 021 966 81 02 • [info@ipress-sa.ch](mailto:info@ipress-sa.ch)  
Région Aigle - Chablais:  
Tél. 024 466 72 46 • [andre.favre@ipress-sa.ch](mailto:andre.favre@ipress-sa.ch)

complète mon rapport avec les liens nécessaires. Ces liens m'étant inconnus lors de l'élaboration et transmission de ce document.

Malheureusement je n'ai constaté que trop tardivement cet oubli de la part de l'administration.

J'ose espérer que le travail approfondi de cette commission permettra d'apporter une somme d'informations pertinentes aux élus allant siéger au sein des futures commissions qui ne manqueront pas de découler de ce préavis en cas d'acceptation.

Ceci étant dit, je tiens à préciser que le débat sur ce préavis a eu lieu à huis clos.

L'esprit constructif et consensuel des commissaires a permis une détermination positive sur cet objet qui, ne l'oublions pas, n'est que l'amorce d'un éventuel réel défi pour notre ville et notre avenir culturel.

Nous nous devons, en tant que pouvoir législatif, de fournir les premiers outils nécessaires et indispensables à notre exécutif afin d'élaborer un projet concret et définitif susceptible d'être entériné par notre Conseil.

C'est un réel défi pour notre Municipalité qui aura la charge de concrétiser un projet global du 2m2c à la hauteur de la réputation de notre ville, pérennisant les nombreux efforts effectués tout au long de ces nombreuses années et ce tout en répondant aux exigences futures de ce Conseil.

Par conséquent, je vous encourage à avaliser les 2 amendements proposés par la commission:

1) D'accepter l'amendement qui consiste à supprimer au chiffre 1 des conclusions:

**- que la Municipalité a répondu au postulat de Monsieur Privat.**

En effet, la commission a estimé par 6 OUI, 0 NON et 4 abstentions que notre exécutif n'a pas répondu à l'intégralité des points du postulat Privat. Le postulant étant en accord avec la Municipalité sur un délai d'attente de réponse probable, tous les éléments aux dites réponses ne pouvant à ce jour être identifiés précisément.

2) Le second amendement est un amendement «de plume», la préposition «**sous**» étant manquante au chiffre 2 du préavis.

Pour conclure, je vous encourage grandement, chères et chers collègues, à accepter ce préavis 11/2015 tel qu'amendé, ce que la commission a fait par 10 OUI / 0 NON / 0 Abstention. J'en ai terminé Monsieur le Président.»

La discussion continue.

M. Yanick Hess donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le navire amiral qu'est le 2m2c vit un moment critique.

Depuis sa construction en 1973, de nombreuses extensions et réfections ont été effectuées. Malheureusement, si nous ne répondons pas aux contraintes sécuritaires légales, le paquebot se transformera en...Yacht de la baie de St-Tropez.

Équipé de manière hyper pointue, tant par son acoustique qu'avec son Data Center, il ne pourrait abriter qu'un millier de personnes.

Afin de faire vivre Montreux, apporter la manne nécessaire à son économie surtout touristique, nous devons faire des choix. Certes les coûts seront élevés.

Le projet présenté a le souci de la transparence, toutes les pistes ont été évoquées.

Il nous appartient maintenant d'accepter cette étude, attendre que la Municipalité vienne avec

les préavis suivants, qui devront aussi parler de la Capitainerie.

Montreux sera-t-il seul à bord, ou d'autres structures permettront un partenariat avec d'autres instances? L'avenir nous le dira.

Au final, ce sera toujours le Conseil communal qui décidera.

Que le drapeau de Montreux puisse continuer à flotter, tel l'étendard sur son navire. Le groupe PLR vous invite à accepter ce préavis.»

La discussion continue.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste comprend bien les exigences sécuritaires et les nécessités de mise à niveau du Centre des Congrès pour respecter les réglementations et ainsi continuer à pouvoir l'utiliser de façon adéquate. Nous estimons de plus que plusieurs options de développement présentées dans le rapport-préavis semblent, à ce stade, intéressantes et souhaitons dès lors laisser ouvertes une majorité des possibilités pour ne pas regretter plus tard d'avoir fermé une porte trop prématurément. Voilà pourquoi une majorité de notre groupe soutiendra ce rapport-préavis.

Toutefois, nous jugeons important de mentionner dès maintenant que ce soutien ne représente pas un blanc-seing pour la réalisation des diverses options qui y seront développées. En effet, nous serons très attentifs à plusieurs aspects. Notamment à l'ouverture du complexe à tous les Montreusiens, en plus des mélomanes et des congressistes, pour qu'ils s'en emparent et le fassent vivre. Ou à l'aspect de maîtrise des coûts par rapport à la taille de notre Commune. Des choix devront être faits, notre capacité d'investissement n'étant bien sûr pas illimitée. Merci pour votre attention.»

La discussion est toujours ouverte.

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La mémoire fonctionne de façon étrange. Lorsqu'on vous rappelle un événement, il arrive que ce ne soit pas l'événement lui-même qui est ravivé et vous fait forte impression, mais les conséquences de celui-ci. Il en va ainsi pour certains d'entre nous, lorsque nous lisons les pages 5 à 11 du préavis municipal.

On y rappelle les investissements importants faits à la Maison des Congrès. Notamment les millions dépensés au début des années 90 pour le MC3. L'événement en lui-même m'a laissé moins de souvenir que les dix années d'austérité qui ont suivi. Et je ne suis pas le seul à m'en souvenir.

Oui, dix années d'austérité, car la Commune avait accumulé plusieurs dizaines de millions de dettes. On parlait même de mise sous tutelle lorsque cette dette avoisinait les cent millions. Et les mesures d'économie de se succéder. Durant 10 ans, quasiment plus aucun investissement important et plus aucun entretien du patrimoine. Le personnel communal se souvient de douloureux amendements aux budgets destinés à diminuer la masse salariale. Année après année, les attaques contre la fonction publique se répétaient.

Evidemment, on accusait injustement cette même fonction publique d'être trop dispendieuse, alors qu'elle n'était pas responsable de la folie dépensière que nous avait mis dans cette situation catastrophique. En acceptant de nombreux sacrifices, les employés communaux jouèrent au contraire un rôle éminent, lorsqu'il s'agira de redresser nos finances. La liste des mesures déplaisantes et douloureuses décidées durant cette décennie serait longue. Sommes-nous les seuls à nous en souvenir?

Et à chaque fois que des investissements importants doivent être consentis pour la Maison des Congrès, reviennent les mêmes ritournelles. Souvenez-vous: «Il faut aller de l'avant», «Investissons car la concurrence est rude» et le très captieux «Ce sera la maison des Montreusiens». L'optimisme béat et les promesses hasardeuses sont récurrents lorsqu'il s'agit d'investir dans la Maison des Congrès. Pouvons-nous nous permettre un éternel recommencement aussi ruineux? L'étude proposée permettra d'avoir sans doute une réponse un peu plus claire.

C'est pourquoi nous ne refuserons pas le crédit d'étude. Les travaux de sécurisation devront être réalisés. C'est clair. Nous ne le remettons pas en question. Mais nous attirons l'attention sur le fait que nous nous lançons dans un processus qui pourrait s'avérer ruineux pour la Commune. Nous serons, en outre, très attentifs à défendre l'intérêt des Montreusiennes et des Montreusiens utilisateurs de ces infrastructures. Il ne faut plus donner de faux espoirs.

Ce n'est pas la folie des grandeurs qui permettra de faire face à la concurrence actuelle. Au moment des crédits d'ouvrage, il faudra analyser le programme d'investissement, faire des choix et avancer étape par étape. Il s'agira d'être très attentif aux perspectives financières de la Commune, afin de ne pas menacer les missions de base du service public. Nous ne pouvons plus nous permettre la même débâcle financière que dans les années 90.

Notre Commune n'est pas prospère et accueillante uniquement grâce au tourisme de congrès. La qualité de son service public, pensons notamment à l'extraordinaire travail de nos jardiniers, et la qualité de vie offerte aux habitants jouent un rôle encore plus important.

Tout investissement pharaonique inutile dans le 2m2c serait dangereux pour la capacité financière de notre Commune et le service à la population. Nous devons en rester conscients pour la suite des décisions à prendre.»

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Après un examen attentif, le groupe des Verts votera favorablement ce préavis. Si nous saluons la volonté d'empoigner le problème du 2m2c à l'occasion de cette remise aux normes, nous avons peut-être eu des doutes quant à une certaine manière d'amener ce préavis, à savoir amorcer un débat sur le 2m2c par le biais de propositions architecturales davantage qu'à partir de perspectives économiques solides et concernant les congrès, les concerts et autres manifestations.

Toutefois, force est de constater qu'au final, les pistes de réflexions évoquées dans le préavis nous paraissent aller dans la bonne direction. Nous avons en effet toujours été inquiets du gigantisme de cette infrastructure, et dans ce sens, utiliser ces espaces pour davantage de prestations nous satisfait.

En acceptant ce préavis, on admet ainsi, tout comme les membres de la commission, que les perspectives d'aménagements et de transformations méritent d'être approfondies. Dès lors on sort du «tout congrès», ce qui vu le contexte actuel, nous paraît extrêmement sage, et surtout les directions proposées font s'acheminer cette espace vers une «maison du peuple» comme cela a paraît-il été évoqué en commission, concept qui pour nous, nous semble tout à fait pertinent. Avec notamment l'installation du NED, du conservatoire, donc une multiplication de ces activités dans ces murs, ce qui permettrait de véritablement transformer un bâtiment qui aujourd'hui, reconnaissons-le, et effectivement bien morne et triste, en un véritable lieu de vie. C'est tout le bien que l'on souhaite à cet espace. Merci.»

www.festina.com




**FESTINA**  
Watches since 1902

your boyfriend watch

**A'or**  
JOAILLERIE - MONTREUX  
021 965 31 45



VOTRE AUDIOPROTHESISTE  
INDEPENDANT

VOUS PROPOSE  
UN BILAN AUDITIF GRATUIT,  
UN ESSAI DE 30 JOURS  
SANS ENGAGEMENT,  
UN SUIVI DE 5 ANS COMPRIS  
AVEC VOS APPAREILS AUDITIFS



ACOUSTIQUE MONTREUX  
C.SCHLEICHER  
Av. Des Alpes 25 - 1820 MONTREUX  
Tél: 021 963 32 20  
Mail: acoustiquemontreux@gmail.com




Étanchéité Isolation Entretien/Toiture

**Raphael Pagliuso**  
etancheiterivierasarl@bluewin.ch

**Rue Industrielle 20 Tél. 021 963 34 27**  
**1820 Montreux Natel 079 435 19 82**



**Installations  
Chauffage  
Sanitaire  
Energie renouvelable**

Chemin de La Rottaz 3  
1816 Chailly/Montreux  
Tél. +41 21 964 17 67  
Fax +41 21 964 17 82  
info@dkc-chauffage.ch



**anex-service**  
jean-luc anex / 079 399 80 40  
électricité navale / entretien  
installations / conseil / vente  
avenue de collonge 18  
1820 territet-veytaux  
www.anex-service.ch  
infos@anex-service.ch



Route des Châtaigniers  
Z.I. de la Foge  
CH-1816 Chailly s/Montreux  
Tél. 021 964 83 87  
Fax 021 964 13 46  
E-mail: info@vitreriepages.ch

MIROITERIE  
Remplacement de vitrine Remasticage  
Pose de survitrage Rayonnage  
Vitrage isolant Miroir  
**TOUS TRAVAUX DE VITRERIE**



- PLÂTRERIE
- PEINTURE
- PAPIERS PEINTS

**asero SÀRL**

Avenue du Midi 2 - 1820 MONTREUX  
Tél/Fax 021 964 69 03 - Natel 079 447 28 02

**GENERALI Assurances**  
Agence générale Montreux

Votre conseiller  
Alexandre Goumaz  
Diplômé fédéral

Av. du Casino 50 - 1820 Montreux  
Tél. 079 212 70 54  
alexandre.goumaz@bluewin.ch

Simplement  
**GENERALI**




FISCALITÉ / DÉCLARATION D'IMPÔT / COMPTABILITÉ  
DÉCOMPTE TVA / CONSEILS DE GESTION  
ET D'ORGANISATION

**Plus de 20 ans d'expérience**  
Roger Antoniadis, exploite cette Fiduciaire depuis le  
1<sup>er</sup> janvier 1993. Faites confiance à son expérience

FIDUCIAIRE ANTONIADIS SÀRL  
Av. des Alpes 36 - CP 219  
1814 La Tour-de-Peilz  
**Tél. 021 961 11 46**

E-mail: info@fiduciaire-antoniadis.ch  
www.fiduciaire-antoniadis.ch




La discussion continue.

En préliminaire, avant de lire sa déclaration, M. Christophe Privet tient à remercier M. le Président de la commission pour sa clarté. M. Privet a été lui-même surpris que le document qu'il avait demandé à deux reprises, qui était l'esquisse du contenu du cahier des charges, ne soit pas annexé à l'enveloppe. Il croit avoir compris d'où venait le problème, et personnellement il le regrette. La raison pour laquelle il avait demandé ce cahier des charges c'est que cela aurait permis, aux collègues du Conseil, de pouvoir aussi en prendre connaissance.

Ceci dit, M. Christophe Privet donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En premier lieu, je tiens à remercier le Président de la commission, M. René Chevalley pour l'excellente feuille de route que ce dernier a proposée aux commissaires pour l'étude de ce préavis, ce qui a clairement permis d'obtenir des réponses de qualité de la part des différents intervenants du 2M2C ainsi que de la Municipalité. Aussi, le rapport rendu par le Président de la commission est factuel, concis et reflète parfaitement les nombreuses heures de travail de la commission. Au nom de mes collègues de Montreux Libre, félicitations, M. le Président-rapporteur!

En ce qui concerne le préavis lui-même, ma démarche en commission a été de chercher à comprendre dans un premier temps l'ensemble des problématiques sur le plan sécuritaire, que ce soit les risques en cas d'incendie ou d'ordre sismiques et dans un second temps, de chercher à comprendre les objectifs commerciaux et de rentabilité de la direction du 2M2C.

En conséquence, malgré une déclaration réservée de la part de Montreux Libre lors des débats préliminaires, j'ai souhaité participer aux travaux de la commission avec un esprit ouvert au vu de l'ensemble des enjeux liés à ce bâtiment «amiral» de Montreux. Cette ouverture était d'autant plus nécessaire que ce préavis est un début de réponse à mon postulat «2M2C quel avenir?».

Comme je ne compte pas refaire en plénum les discussions de la commission, je souhaite juste développer quelques aspects qui m'ont convaincu de voter favorablement à ce préavis.

Les trois axes de réflexions, à savoir:

- 1) Eléments sécuritaires incontournables, c'est une réalité, une exigence, elle est difficilement inévitable à première vue.
- 2) Mise à niveau de l'existant, ce bâtiment s'essouffle, il a besoin d'un renouveau!
- 3) Développement commercial du 2M2C, sur cet aspect, je serais mal placé de contester cette vision de la direction, puisque cela fait de nombreuses années que je me bats, pour que les subventions qui ont trait à des aspects commerciaux diminuent. Je continue à penser que le 2M2C ne doit plus «coûter» dans son fonctionnement à la collectivité. C'est un outil commercial, faut-il le rappeler!

Comme on l'a lu dans le rapport, les aspects sécuritaires ont permis au «staff» du 2M2C, d'imaginer de profiter de cette occasion pour améliorer la qualité et l'offre que ces derniers pourraient envisager d'offrir à leurs clients, que ce soit, dans le culturel ou les congrès. La Municipalité quant à elle a imaginé passablement de «synergies» possibles pour un certain nombre d'acteurs culturels de notre ville.

C'est toute cette imagination en lien avec des obligations sécuritaires qui a fini par remporter

mon vote favorable. J'ai clairement ressenti le besoin de la Direction du 2M2C et de la Municipalité au travers de ce concours, car il s'agit de cela que nous débattons aujourd'hui, de chercher à optimiser au travers d'idées diverses qui ressortiront de ce dernier, de répondre à des obligations sécuritaires imposées ainsi qu'à des contraintes toujours plus fortes sur le plan commercial.

Ne nous trompons pas de vote aujourd'hui, ce n'est en aucun cas un blanc-seing, pour reprendre les propos de mon préopinant, que nous donnons à la Municipalité ce soir pour engager des travaux qui pourraient se monter à plusieurs dizaines de millions de francs.

Pour Montreux Libre, ce soir, il s'agit de dire aux collaborateurs du 2M2C et à la Municipalité: «Nous ne souhaitons pas vous «arrêter» dans vos réflexions dès le premier stade des idées. Nous sommes convaincus qu'elles doivent, au travers du concours, démontrer ou pas leur faisabilité».

Aussi, je me suis refusé lors de la commission, à interférer sur les futurs travaux des prochaines commissions qui devront, elles, prendre des décisions plus terre à terre, par exemple les chances de rentabilité en regard des investissements financiers colossaux qui seront demandés à notre ville.

De plus, j'ai bien ressenti lors des discussions au sein de Montreux Libre, qu'il était inutile de continuer à brandir de merveilleuses études de retombées économiques et de business plan, qui à ce stade du préavis, ne veulent rien dire et surtout soulèvent plus d'interrogations et de suspensions que de réponses. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, j'ai personnellement renoncé à l'aborder en commission, c'était totalement prématuré. Cet aspect dépendra des premières réponses qui seront données après les réponses apportées au concours.



**b-swiss™ solutionsVisuelles**

**digital signage**  
solutions dynamiques pour écrans

signalétique - communication  
information - promotion - interactivité

**b-swiss S.à.r.l.**  
Rue des Tuillières 1 - 1196 Gland

**Contact:** Philippe Viquerat - 079 212 84 55  
philippeviquerat@b-swiss.com



**PHARMACIE DE CLARENS**

pharmacie indépendante et familiale  
spécialisée en médecines douces

préparations personnalisées  
spagyrie • huiles essentielles • hydrolats  
et préparations pharmaceutiques

100 places gratuites 1 heure | Marché M Clarens-Centre • 1815 Clarens-Montreux  
021 964 40 00 • www.pharmacie-de-clarens.ch

DANIEL SALLIN DESIGN

LE CHÂTEAU DE CHILLON

TABLEAUX - ACRYLIQUE SUR TOILE




DM. 120 X 120 CM | DM. 85 X 85 CM | DM. 120 X 100 CM | DM. 85 X 85 CM

COMMANDE EN COURS DE FINALISATION. À DÉCOUVRIR PROCHAINEMENT

www.dsdesign.ch • dsdesign@dsdesign.ch • +41 79 206 57 60

En ce qui concerne l'amendement de la commission, il va de soi que je vous invite à suivre les conclusions de cette dernière. J'aurais parfaitement accepté une réponse partielle, mais ce n'est malheureusement pas possible en regard du droit, et ce à mon grand désappointement!

Pour clore, Montreux Libre, vous invite, chères et chers collègues, à accepter ce préavis, qui ne nous engage pas au-delà d'un concours d'idées!

La discussion est toujours ouverte.

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Avant toute chose, j'aimerais souligner la clarté du rapport qui a été rédigé sur ce projet et par ce biais remercier le président-rapporteur pour son excellent travail. Il semble que nous avons là une description claire de la problématique complexe qui touche ce bâtiment. J'en profite donc pour également remercier tous les intervenants qui se sont exprimés lors de cette commission, afin de nous donner une vision d'ensemble de ce qui doit être fait au 2m2c, qu'elle soit technique, sécuritaire, économique ou encore du positionnement souhaité sur l'Arc lémanique.

- Vision technique sur l'amélioration indispensable de certaines infrastructures de ce navire amiral comme mes préopinants l'ont déjà mentionné;
- Vision sécuritaire sur les mesures urgentes à prendre telles que les voies de fuite, la problématique du désenfumage et le renforcement de la structure portuese;
- Vision économique où une étude menée en 2013 sur le 2m2c par Ernst & Young indiquait que pour Fr. 1.- investi, la retombée directe et indirecte était de Fr. 14.- de retombée économique. Même si ce chiffre paraît légèrement optimiste ou exagéré, il n'est pas loin de la réalité. J'ai reçu quelques échos de la manifestation Polymanga qui a eu lieu à Pâques, où certains établissements ont été totalement dévalisés et ont fait un chiffre d'affaires plus qu'intéressant sur ces 4 jours;
- Positionnement souhaité multi-usage, en gardant la flexibilité entre la culture et les congrès;
- Quant au concept pour l'avenir, de nombreuses hypothèses sont élaborées. Ces hypothèses vont être développées afin d'avoir toutes les données nécessaires permettant de les comparer.

Pour toutes ces raisons, le groupe UDC est convaincu que ce centre continuera à apporter un réel bénéfice à notre région et cela est indispensable pour la visibilité de Montreux, nous ne pouvons pas y renoncer. Il soutient à l'unanimité la demande de crédit de ce rapport-préavis pour étude supplémentaire de CHF 410'000.-, qui

servira à l'organisation d'un concours sous la forme de mandats d'étude parallèles et est conscient que le coût total final va s'élever à CHF 660'000.-, et que viendront ensuite les demandes de crédit de réalisation concrètes et chiffrées, que notre Conseil pourra toujours ou non refuser. Nous l'acceptons car toutes les informations reçues nous indiquent que nous ne pouvons pas faire sans.

Nous vous engageons donc à soutenir ce rapport-préavis par un large OUI. Je vous remercie pour votre écoute.»

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli déclare que la Municipalité remercie très sincèrement les membres de la commission et bien entendu le Président de la commission, pour le travail approfondi qui a été fait durant les deux soirées consacrées à ce préavis. Préavis important, cela a déjà été dit, du point de vue d'un des bâtiments communaux le plus vaste et le plus important dans son volume, respectivement par rapport également à ce positionnement de cet outil dans le cadre de l'économie montreuissienne.

Il aimerait, tout d'abord, dissiper un doute qui a été évoqué, et il regrette que visiblement cela n'ait pas passé, mais en tout cas on vient de le faire ici et ce n'est pas maintenant que l'on a mis ces documents sur internet, au travers de [www.conseilmontreux.ch/conseilcommunal/document/recherche](http://www.conseilmontreux.ch/conseilcommunal/document/recherche), il y a le document du préavis, le rapport de la commission, l'étude du contenu du cahier des charges, comme demandé par M. Privet et les autres membres de la commission durant la séance de commission, document qui a été transmis deux jours plus tard à M. le Président et mis sur le site internet comme demandé, ainsi que les deux autres documents qui avaient été présentés en séance. M. Laurent Wehrli est vraiment désolé que ces éléments n'aient pas pu être vus, mais en tout cas ils sont tout à fait à disposition, et il ose penser que comme ils ont fait l'objet de discussions durant la séance de commission, cela ne portera pas préjudice au vote. En tout cas, ces documents sont disponibles comme cela a été demandé.

M. le Syndic Laurent Wehrli aimerait également remercier la commission, les membres qui se sont exprimés tout à l'heure, d'avoir bien compris la situation dans laquelle on se trouve, avec ces trois chapitres devant nous, soit le chapitre sécuritaire, le chapitre mise à niveau et le chapitre développement. Ce sont des éléments importants.

Il tient encore à préciser la suite du processus, évidemment sans interférer sur le vote qui va avoir lieu. Si le Conseil accepte ce crédit d'étude pour mandats parallèles, l'étape d'après sera le crédit d'étude, sur la base du premier prix retenu. Et c'est là où les différentes hypothèses A à I, qui sont mentionnées dans le préavis et qui ont été retenues comme hypothèses par la commission tout comme par la Municipalité, devront avoir des réponses. Est-ce que ces hypothèses, étudiées l'une après l'autre, sont valables, confirmées par le mandat d'étude parallèle, donc sont-elles retenues dans le cadre du crédit d'étude ou pas? Et c'est évidemment à ce moment-là qu'il y aura un débat sur ces éléments, avant d'arriver à la troisième étape qui est le crédit de réalisation, et qui lui tiendra compte évidemment des négociations, comme M. le Syndic a déjà eu l'occasion de le dire, qui sont déjà initiées, tant avec les Communes de la région qu'avec le Canton, par rapport au processus de participation à la réalisation de ces différents travaux, respectivement au modèle de mise en œuvre, et quelques hypothèses ont été aussi développées dans ce préavis comme tous ont pu le constater, respectivement encore sur les montants exacts et précis qui seront demandés au Conseil communal de Montreux, de manière complémentaire à ceux qui auront pu être discutés et évoqués avec les autres instances, également peut-être même du monde privé, qui auront été consultées et auront répondu à ce moment-là.

L'histoire est évidemment un élément important. M. le Syndic Laurent Wehrli croit qu'il partage, à tout le moins avec M. Olivier Gfeller, d'avoir vécu une partie de ces années parmi le Conseil communal, d'avoir partagé ce souci et cette réalité économique. D'avoir aussi vécu le moment où quelqu'un qui avait aimé le Festival de jazz, avait aimé pendant des années de travail de venir à Montreux à l'occasion également de congrès de son entreprise, d'avoir eu ces installations pour y avoir du plaisir, de pouvoir y rester ensuite dans sa retraite, et il est vrai qu'au moment de son décès, d'avoir laissé quelques 52 millions à la Commune de Montreux, et 54 millions au Canton de Vaud. C'est un élément dont il s'agit de se souvenir, tout en se rappelant que sans aucun doute ce n'est pas que la question de la Maison des Congrès, mais il conçoit tout à fait que la Maison des Congrès a contribué très fortement à la réalité de la situation financière de la Commune de Montreux.

La Municipalité est particulièrement soucieuse de la question de l'équilibre des investissements, et de la masse de ces investissements par rapport au futur. Il est évident que l'on ne part pas tête baissée, sans être soucieux de ces questions-là, d'où encore une fois la volonté de rechercher d'autres sources de financement, d'autres appuis, en particulier auprès de la région et du Canton, par rapport aux discussions déjà initiées.

Encore une fois, M. le Syndic Laurent Wehrli remercie le Président de la commission ainsi que les membres de la commission du temps consacré, des débats intéressants et nourris qui ont eu lieu sur ce sujet, et remercie également Mesdames et Messieurs les Conseillers de l'attention qu'ils portent aussi à ce préavis important, et M. le Syndic peut garantir que la Municipalité et les services concernés, ainsi que les partenaires seront particulièrement attentifs à accompagner les suites de ce préavis dans les différentes phases déjà mentionnées.

La discussion est toujours ouverte.

M. Pierre-Yves Nussbaum déclare que comme il est employé du 2m2c il se retire du vote qui va suivre.

La discussion continue.

M. Alain Imhof, en sa qualité d'Administrateur de la Société d'exploitation du Centre des Congrès SA, se retire également du vote.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

On passe aux deux amendements. Pour rappel, le premier consiste à supprimer, au point 1 des décisions, la phrase: « - au postulat de Monsieur Christophe Privet, pris en considération le 13 mars 2013, "2m2c?" »

La Municipalité informe M. le Président du Conseil qu'elle est d'accord avec cette proposition.

La discussion est ouverte sur ce premier amendement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote de cet amendement.

**Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 68 OUI, 5 NON et 11 abstentions.**

Pour le deuxième amendement, M. le Président-rapporteur de la commission a mentionné que c'était un amendement de plume, mais comme il touche quand même aux décisions, dans les conclusions, M. le Président Emmanuel Gétaz va le considérer comme un amendement à voter.

Cet amendement consiste à rajouter au point 2 des décisions le terme «sous», pour que la formulation de ce point 2 soit la suivante: «d'autoriser la Municipalité à organiser un concours sous la forme de mandats d'étude parallèles».



**KIM Organisation**

**GESTION / DIRECTION DE PROJET**  
Nous transformons vos objectifs en réalisation concrète

**ORGANISATION DE PROCESSUS**  
Nous vous accompagnons dans l'évolution et le développement de votre organisation interne

**FORMATION**  
Leader en Suisse romande de la formation en Management de projet IPMA – [www.ipma.ch](http://www.ipma.ch)  
Centre de formation à Vevey

[www.kim-organisation.ch](http://www.kim-organisation.ch) - [www.kamina-project.com](http://www.kamina-project.com)

info@kim-organisation.ch Daniel Carrel +41 79 629 22 77  
Philippe Umberti +41 79 443 59 60

25 ANS À MONTREUX



Madame Delphine Bertucci  
saura vous conseiller lors  
de votre visite au magasin



**MOSCA**  **VINS**

*Le plaisir de faire plaisir!*

Mosca Vins Montreux, Avenue du Casino 29, 1820 Montreux

Tél. 021 963 63 68 - Fax 021 961 24 40

Lundi 14:00 - 18:30 / Mardi à vendredi 9:30 - 12:30 / 14:00 - 18:30 / Samedi 9:30 - 17:00

La discussion est ouverte sur ce deuxième amendement. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

On passe au vote de cet amendement.

**Le Conseil communal de Montreux accepte cet amendement par 76 OUI, 0 NON et 8 abstentions.**

La discussion est ouverte une dernière fois sur l'ensemble du rapport, de ces conclusions amendées. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. René Chevalley, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions amendées:

#### CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes:

#### LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

**Vu** le rapport-préavis No 11/2015 de la Municipalité du 6 mars 2015 au Conseil communal relatif à la planification et l'étendue des travaux relatifs aux 2m2c, en fonction, d'une part, des exigences sécuritaires et, d'autre part, de l'évolution du 2m2c comme instrument du développement économique touristique et culturel de Montreux et sa région et rapport sur le postulat de M. Christophe Privet, pris en considération le 13 mars 2013, "2m2c quel avenir?" et l'octroi d'un crédit de CHF 410'000.- au maximum destiné à l'organisation d'un concours sous la forme de mandats d'étude parallèles et réponse à l'interpellation de M. Yanick Hess "Prescriptions contre l'incendie plus souples selon le Canton de Vaud. Quid du 2m2c?", développée le 21 janvier 2015,

**Où** le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

**Considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### DÉCIDE

- de prendre acte du présent rapport-préavis et qu'il a été répondu:
  - à l'interpellation de M. Yanick Hess, développée le 21 janvier 2015, "Prescriptions contre l'incendie plus souples selon le Canton de Vaud. Quid du 2m2c?";
- d'autoriser la Municipalité à organiser un concours sous la forme de mandats d'étude parallèles;
- de lui allouer à cet effet un crédit de CHF 410'000.- au maximum;
- de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie;
- d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché;
- d'amortir cette dépense sur une période de 10 ans au maximum par le compte de fonctionnement No 161.3312;
- d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

**Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions telles qu'amendées par 76 OUI, 1 NON et 7 abstentions.**

**7.5 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Alexandre Staeger: «Pour plus de transparence dans les soutiens accordés aux manifestations?» (rapp: Mme Catherine Buchet Bulliard);**

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Il y a aussi une vérification à effectuer concernant les membres présents dans la commission. Il y a en effet, sur le rapport 5 membres du PLR mentionnés dans la liste des membres. Il s'avère que M. Jean-Marc Forclaz ne faisait pas partie des commissaires.

Mme Catherine Buchet-Bulliard, présidente-rapporteuse de la commission, a un seul complément d'information à donner. En commission quand elle a rédigé son rapport, elle ne s'attendait pas à un rapport de minorité, donc elle ne le mentionne aucunement dans le rapport que l'on a en main.

M. le Président allait annoncer le rapport de minorité. Il y en a un, présenté par M. Olivier Gfeller.

Ces deux rapports étaient joints dans l'enveloppe de cette séance avec les autres documents.

M. Olivier Gfeller donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Le rapport de minorité a été déposé dans les temps de façon conforme au règlement.

La minorité a été très surprise du vote négatif de la commission. La proposition de notre collègue Staeger est constructive. La transparence dans les subventions permettra de valoriser l'apport de la Commune dans le succès de ces manifestations.

Les institutions culturelles de notre Commune méritent, elles aussi, mieux que l'opacité actuelle qui entache aussi leur image.

Il est temps de sortir du coup par coup des demandes ponctuelles des commissions de surveillance. Ces demandes sont forcément partielles. Elles ne s'intéressent qu'à l'un ou l'autre des acteurs culturels. Ceux-ci sont alors poussés sous le feu des projecteurs dans une atmosphère de suspicion. Les dégâts d'image peuvent être importants. En acceptant le postulat, nous évitons de créer inutilement ce genre de situation désagréable pour les principaux concernés.

Tout le monde reconnaît l'apport des diverses manifestations pour la notoriété de notre Commune. Nous nous étonnons qu'une simple demande de renseignement suscite la méfiance et entraîne un vote négatif, tel que celui de la commission. Un oui clair et franc à ce postulat montrerait que notre Commune assume pleinement sa politique événementielle.

Montreux rayonne dans le monde grâce à l'audace et à la pertinence de ses diverses manifestations. L'opacité jette une ombre sur ce rayonnement.

Nous vous invitons à accepter la demande de transparence de ce postulat.»

La discussion est ouverte.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste soutiendra à sa quasi-unanimité le rapport de minorité et donc la prise en considération du postulat. En effet, nous estimons que la transparence demandée par le postulat permettrait d'avoir une vision globale bienvenue sur les subventions communales.

Cette transparence permettrait une meilleure information pour tous. Actuellement les chiffres sont morcelés et, comme le relève le rapporteur de minorité, arrivent sur le tard dans les débats puisqu'ils doivent être demandés par la CoFin, ce qui peut crispier les différentes positions.

Notre volonté n'est ainsi en aucun cas d'attaquer la politique de subventions mais de lever une

opacité qui contribue au maintien d'une atmosphère de méfiance. Merci pour votre attention.»

La discussion continue.

M. Bassam Degerab donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le groupe des Verts était partagé face à ce postulat, et à l'instar de son commissaire qui a participé aux débats, ne soutiendra pas ce postulat et s'abstiendra lors du vote.

Bien que favorable sur le fond à la demande du postulant pour davantage de transparence quant aux subventions et prestations fournies aux manifestations, le groupe des Verts est plus réservé sur la forme requise pour mettre cela en pratique.

Notre groupe constate d'abord avec satisfaction, qu'il n'y a aucun dysfonctionnement avéré dans les systèmes de surveillance existants pour justifier un climat de suspicion. Il existe un règlement sur les subventions et celui-ci est respecté. Bien qu'il puisse y avoir des erreurs de gestion dans certains cas, cela ne remet pas en question, de notre point de vue, la transparence dans le fonctionnement. Rendre visible des chiffres en dehors des commissions permanentes de surveillance ne remédiera pas à ces éventuelles erreurs de gestion. Une solution de contrôle, proposée pour les organismes qui toucheraient Fr. 50'000.- ou plus, aurait pu être plus pertinente dans certains cas.

Par ailleurs, le Municipal en charge des finances et son service, n'ont à notre connaissance jamais rechigné à fournir la moindre information aux demandes de la CoFin. Si certains points sont malheureusement demandés tardivement par celle-ci, cela ne devrait pas contribuer à alimenter un climat de suspicion à l'égard de ces services.

Les Verts émettent cependant le vœu que les membres de notre exécutif entendent la voix d'une minorité non négligeable désireuse de plus de transparence pour que la sérénité dans nos institutions ne soit pas remise en cause.

Nous espérons que les services concernés veilleront, dans les commissions de surveillance, à montrer davantage de transparence et fourniront d'elles-mêmes aux commissaires, sans attendre des demandes formelles, des documents ou chiffres en relation avec des manifestations, pouvant entretenir un climat de suspicion dans les débats et amener les commissaires à considérer avoir reçu les informations tardivement. Merci.»

La discussion est toujours ouverte.

Mme Anne-Lise Bühler donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le postulat s'intitule: «Pour plus de transparence dans les soutiens accordés aux manifestations» et le postulant souhaite notamment connaître les prestations en nature fournies aux manifestations par les services de la Commune.

Il me paraît important de rappeler, à ce sujet, qu'au début de cette législature, la Commission de gestion de notre Conseil avait décidé de s'intéresser, justement, aux prestations fournies aux manifestations par le service de la voirie et des espaces verts. J'étais alors membre de cette commission et j'avais présidé la sous-commission qui s'était occupée de ce thème.

En réponse à notre demande, le service précité nous avait remis une liste complète et très détaillée des prestations en faveur des manifestations, avec leur coût. Cette documentation comprenait une certaine de pages. Chaque manifestation, de la plus petite à la plus grande, y était répertoriée. Il y en avait près de nonante et pour chacune d'elles, figurait le détail de toutes les prestations du service en sa faveur et leur coût. C'est

pour le Montreux Jazz Festival que le montant des prestations était le plus élevé. A l'opposé, certaines manifestations n'impliquait que la mise à disposition de matériel, tel que bancs, tables, conteneurs, parfois des décorations florales. Ces prestations étaient fournies notamment aux sociétés sportives, aux sociétés de développement des villages ou quartiers, aux sociétés de musique, aux paroisses, aux écoles, et aussi, mais oui, à notre Conseil, à la Route Gourmande et aux différents festivals. Le service de la voirie et des espaces verts avait attiré notre attention sur le fait que, pour le Marché de Noël, des prestations étaient aussi fournies par la section forêts du service des domaines et bâtiments. A la demande de la Commission de gestion, ce service avait, à son tour, précisé le genre et le coût des prestations qu'il fournissait au Marché de Noël. Ainsi, la Commission de gestion avait une vue détaillée et complète des prestations en nature fournies aux manifestations, pour l'année 2011. Elle relevait même ceci, dans son rapport de juin 2012 à l'intention du Conseil: (je cite)

«La Commission a particulièrement apprécié le système de contrôle des coûts mis en place par le service de la voirie et des espaces verts pour les prestations fournies aux manifestations. Elle a reçu des documents très détaillés et complets, qui démontrent clairement que le service maîtrise le sujet. Elle tient à relever l'esprit d'ouverture et de transparence qui y règne et remercie le service.» (fin de citation)

Je ne vois pas comment la Municipalité pourrait faire preuve de plus de transparence, comme le demande le postulant. En outre, on voit que l'affirmation figurant dans le rapport de minorité, qu'a rappelée M. Gfeller tout à l'heure, selon laquelle « les demandes ponctuelles des commissions de surveillance sont forcément partielles » n'est pas vérifiée. Au contraire, la Commission de gestion, qui est une des commissions de surveillance, avec la Commission des finances, peut avoir, comme dans le cas que j'ai présenté, une vision globale des thèmes

qu'elle aborde. De plus, cette commission a toujours la possibilité de rencontrer les dirigeants des services pour leur poser des questions, ce qu'elle avait fait dans l'exemple que j'ai cité. L'ensemble de la commission avait rencontré le Municipal qui dirige le service de la voirie et des espaces verts ainsi que le chef de ce service. Ces discussions orales permettent de remettre les renseignements et les chiffres fournis par écrit dans leur contexte.

En conclusion, l'exemple que je viens de rappeler, pour illustrer la façon dont travaille la Commission de gestion, démontre que les outils prévus par la Constitution et la loi cantonale, sont suffisants et adéquats. La Commission de gestion et la Commission des finances, au sein desquelles tous les partis sont représentés, sont les autorités de surveillance compétentes pour procéder à l'examen de la gestion et des comptes de la Commune. Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de prévoir un outil supplémentaire tel que celui demandé par le postulant.

Vous aurez compris que je vous invite à refuser de prendre en considération ce postulat. Je vous remercie de votre attention. »

La discussion continue.

M. Nick Miller donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers amis,

Je formule ici une mise en garde claire et précise. Nous sommes en présence, par les démarches de Montreux Libre et notamment par l'intervention du postulant, d'une attaque ouverte au cadre juridique et garant du respect des règles qui est une condition de notre liberté politique. Cette attaque en règle sur ce cadre légal nous vise nous, l'ensemble des Conseillers communaux et les représentants élus que nous sommes. Nous sommes là pour veiller au bon ordre et au bon déroulement de l'exercice de nos libertés et la

demande de plus de transparence, telle qu'elle est formulée par le postulant, attaque à mon sens le bon déroulement de nos institutions.

En effet, tant la Commission de gestion que la Commission des finances ont une vue élargie sur tous les budgets des manifestations, cela a déjà été dit. Il est donc inutile de demander plus de transparence. Cette demande de plus de transparence, en fait, à mon sens, est une demande perverse, non éthique, car sous le couvert d'une demande de plus de transparence, qui est en soi culpabilisante, elle suppose que la Municipalité ne fait pas bien son travail, ce qui est profondément incorrect, il y a en fait une tentative de déstabilisation de nos institutions et une démarche qui vise à obtenir encore plus de pouvoir et donc un affaiblissement de nos institutions en place.

Egalement je formule, par cette intervention, une mise en garde contre les manœuvres qui nous désavouent, nous démobilisent et nous consomment inutilement de l'énergie. Je rappelle que de trouver des personnes motivées et engagées pour défendre, sur une base de milice volontaire, nos libertés, n'est pas chose aisée dans la société actuelle.

Je vous signale donc cela comme préambule au refus net que le groupe libéral-radical fait de ce postulat. Je propose en conclusion, pour ces raisons éthiques et d'attaque au cadre légal et juridique, et donc d'attaque contre l'Etat, de refuser ce postulat. Je vous remercie de votre attention.»

La discussion continue.

M. René Chevalley donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Je ne vous cache pas que ce postulat a passablement fait débat dans notre groupe.



**marcmetal**  
**metalassistance**  
Portes de garage - Ventilation

CP 217 1844 Villeneuve

**Philippe Brouze**

Tél. 021 960 42 30  
Fax 021 960 42 56  
e-mail: metal-assistance@bluewin.ch

**Carrosserie du Crêt SA**  
Peinture au four / Marbre universel Celette



**HALIL HEBIBI**  
Administrateur



Route de la Rivaz 18 | 1844 Villeneuve  
Tél. 021 960 11 86 | Mobile 079 732 33 43 | Fax 021 960 18 36  
carrosserie.du.cret.sa@bluewin.ch



**Gservices**



RÉNOVATION DE BIENS IMMOBILIERS  
ATELIER D'ARCHITECTURE  
EXPERTISES ET CONSEILS

Place de la Gare 3 | 1844 Villeneuve  
Tél. +41 21 965 34 34 | Fax +41 21 965 34 30  
www.gservices.ch




**SELLERIE AUTOMOBILES**  
**BÂCHE EN TOUS GENRES**  
**STORES, MOUSTIQUAIRES**

Michlig succ.

**Chemin de la Rottaz 2 - 1816 Chailly/Montreux**  
**021 964 55 37 - info@GR-sellerie-bache.ch**

En effet, la transparence en matière de subventions est un fait que nul ne saurait remettre en question en ce plénum.

Il est donc évident que le groupe UDC, qui par ailleurs s'est fait à maintes reprises le porte-parole de cette noble requête, approuve le bien fondé du fond de ce postulat et en salue sa pertinence.

Néanmoins, il est à relever que si la transparence est ordinairement le caractère de la combinaison parfaite, l'opacité n'est pas toujours une preuve du contraire.

Le groupe UDC estime que la limite de 10'000.- francs occasionnant un rapport détaillé annuel pour l'obtention d'une subvention n'est pas assez conséquente et occasionnerait un surcroît de travail non négligeable, peu productif. Nous aurions préféré un rapport succinct sous forme « par exemple » de canevas standard ou tableau récapitulatif incluant diverses rubriques actualisées telles que par exemple:

- Etat des subventions sur les 3 dernières années
- Genres de manifestations
- Charges et produits budgétés
- Montants subventionnés
- Retombées économiques
- Subventionnements indirects... etc.

Ces quelques informations, actualisées en permanence suite à l'octroi des dites subventions, n'appelant pas un surcroît de travail titanesque!!!

Fort de ce constat, le groupe UDC, dans sa majorité, refuse la prise en considération de ce postulat. Je vous remercie de votre attention.»

La discussion continue.

M. Yves Cornaro donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je déclare mes intérêts, je suis directeur de Montreux Noël.

Si je prends la parole c'est que le sujet ne touche pas que notre manifestation, mais d'une façon générale l'ensemble des manifestations, culturelles, sportives et touristiques.

Je précise également que nous n'avons rien à cacher et que si ce postulat devait être accepté, nous serions totalement transparents dans la remise des documents, tout comme nous le sommes déjà depuis 20 ans auprès de la Municipalité.

Mes préopinants ayant déjà largement motivé leur refus en regard des règles régissant notre Conseil, je serais pour ma part plus pragmatique par rapport aux risques encourus de transmettre à tout le monde certaines informations.

Dans le cadre d'une attribution de subvention, en nature et/ou en service, les autorités analysent la demande comme le font les sponsors. Les demandes doivent être liées à un certain nombre de retours à l'investissement, que se soit sur un plan direct financier, mais également d'image et de promotion pour la Commune.

Seulement après la mise à niveau de tous les paramètres, qui ont des variables très différentes

entre les diverses manifestations, le demandeur obtiendra ou pas un soutien proportionné à sa demande et en fonction de l'importance de sa manifestation et de son budget global.

Il est donc normal qu'un même espace soit mis gratuitement à disposition d'une manifestation et facturé à une autre, tout comme un même sponsor sera disposé à soutenir pour un montant X un spectacle culturel et Y un concours sportif.

Ces éléments sont connus des autorités et des responsables des manifestations et nos commissions ad hoc ont la possibilité de tout connaître dans le respect de la confidentialité de leur fonction.

La confidentialité est la base qui permet à la Municipalité de soutenir, en connaissance de cause, les demandeurs de subventions, sans se fâcher avec toutes les autres institutions qui n'obtiendraient pas forcément un même soutien.

D'autres part, si cette confidentialité était rompue, certains sponsors pourraient s'inquiéter de voir le montant de leur soutien diffusé et, dans ce cas, la clause de confidentialité qui régit tous les contrats de sponsoring serait rompue. La possibilité d'annulation dans ces cas existe et cela ferait courir de grands risques aux manifestations qui ne peuvent se faire que grâce aux subventions et sponsorings.

Je vous demande par conséquent de ne pas prendre de tels risques et de laisser les commissions déjà existantes faire leur travail en respectant la confidentialité de leur mandat. Merci.»

La discussion est toujours ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention.

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le présent postulat vise à fournir une information de manière systématique et spontanée. Ce qui changerait par rapport à la situation actuelle n'est donc pas la nature de l'information, mais avant tout la façon de la donner.

Les détracteurs de l'idée promue par le présent postulat invoquent comme argument le fait que fournir cette information demanderait du travail en plus. C'est pourtant la conséquence inévitable des pratiques actuelles en matière de bonne gouvernance. Je crois que tout le monde a remarqué qu'on s'intéresse maintenant beaucoup plus au respect de ces bonnes pratiques dans le domaine public qu'il y a 20 ans. Aussi a-t-on par exemple créé la Cour des Comptes au niveau cantonal. Cela génère du travail en plus – il faut payer des juges pour cette Cour – mais personne ne semble pourtant s'en offusquer.

Certes, on est toujours réticent à changer ses habitudes de travail. Il faut accomplir une tâche de plus qu'à l'accoutumée. Mais une fois la mesure mise en œuvre et les processus correspondants bien définis, cette tâche devient vite routinière et on finit par s'y habituer.

Le fait de fournir l'information demandée de manière spontanée et systématique évitera aussi de devoir trouver des informations dans le stress et la précipitation si une commission de surveillance lance la demande, je pense ici surtout à la CoFin.

A cet égard, je me permets de citer les propos de notre collègue Mme Catherine Buchet Bulliard, tirés du procès-verbal de la séance de décembre 2013, en pages 12 et 13: «Le temps imparti entre la présentation du préavis et la clôture des travaux a été relativement court, non seulement pour les commissaires miliciens que nous sommes mais également pour le Municipal des finances et son chef de service. En effet, de nombreuses questions, certaines plutôt détaillées, ayant été posées; nous avons reçu des réponses le dernier soir où nous siégeons et avons voté le budget, sans possibilité réelle d'y réfléchir, puisque justement nous en prenions connaissance le jour même [...] Dernier point,

une grande discussion a eu lieu sur certains montants octroyés comme subventions exceptionnelles ou importantes, ceux-ci se trouvant sur une simple ligne budgétaire. Et là, je soutiens mon préopinant de Montreux Libre. Aujourd'hui, pour le groupe UDC, c'est la dernière année que nous acceptons cela.»

Les principes de bonne gestion impliquent à mon sens que les informations dont il est question ici devraient de toute façon exister. Et puisque de toute façon, tant la Municipalité que la majorité de la commission estiment que ces informations sont accessibles, sur demande uniquement, pourquoi ne pas institutionnaliser une telle possibilité, en rendant la pratique actuelle encore plus transparente. Et ce d'autant plus que, comme expliqué dans les rapports, cela évite le risque de stigmatiser une manifestation en particulier.

On dit que «Gouverner, c'est prévoir», or, pour prévoir, il faut d'abord connaître.

Quant à la question du coût supplémentaire qui serait engendré en cas d'acceptation du présent postulat, je me permets de rappeler que la démocratie, comme l'activité de l'Etat en général, coûte de toute façon! Va-t-on supprimer les votations populaires sous prétexte que celles-ci coûtent de l'argent, alors que ce n'est même pas la moitié des citoyens qui font usage de leur droit de vote?

De plus, l'argument de la nécessité de mettre les chiffres demandés en parallèle avec les retombées économiques potentielles semble peu réaliste. En effet, il n'existe pas de méthode fiable et rapide pour calculer et démontrer la réalité de telles retombées – je crois qu'il serait peut-être même plus simple de mesurer celles qui sont radioactives. Je me permets d'ailleurs de citer le rapport de la commission du 2M2C de cette séance en page 6, à propos du ratio de retombées de 1 pour 14: «Une partie de la commission s'est étonnée de ce ratio qui paraît à leurs yeux quelque peu optimiste.»

Il ne s'agit pas ici de mettre en concurrence les manifestations pour savoir laquelle est la plus rentable à Montreux, mais simplement de disposer d'un outil qui permettra d'avoir une vue d'ensemble cohérente de l'activité «culturelle» montreuusienne et de pouvoir mieux quantifier les besoins et ressources en jeu.

Par rapport à l'intervention de Mme Bühler, je souhaitais rappeler que mon postulat propose de créer un instrument, alors que la Commission de gestion est une commission de surveillance, et que cela peut justement permettre d'éviter aux commissions de surveillance de poser à chaque fois les mêmes questions, d'une année à l'autre.

De plus, le problème avec l'exemple que citait Mme Bühler, c'est que les citoyens ne sont pas informés des chiffres. Ils sont informés du fait que le rapport de la commission de surveillance dit: «Tout va bien, circulez, il n'y a rien à voir», mais finalement c'est tout ce que savent les citoyens.

Pa rapport à l'intervention de M. Miller, je note que je suis un grand ennemi de l'Etat. Pourtant il me semble avoir respecté les procédures de dépôt du postulat, et finalement, si je suis le raisonnement de M. Miller, la seule façon de garantir la liberté individuelle c'est de mettre en avant l'opacité de l'activité de l'Etat.

Donc je dois dire que je ne suis pas tout à fait convaincu par le raisonnement, même si je comprends tout à fait que le secret médical ait tendance à faire pencher vers le secret de l'activité administrative.

En ce qui concerne l'intervention de l'UDC, je dois avouer que j'aurais peut-être été ouvert à discuter sur les contre-propositions qui ont été formulées, mais je ne peux que regretter que l'on n'ait pas pu en discuter en commission.

(suite en page 20)

**D. Bottarel**  
**Agence Immobilière SA**

ADMINISTRATION DE PPE • GÉRANCE • LOCATION • VENTE

Rue du Bourg 37 • CH-1816 Chailly-Montreux  
Tél. 021 964 20 30 • Fax 021 964 20 31 • info@bottarel.ch

# AMSTEIN'S

## BOISSONS SHOPPING

Action valable  
jusqu'au  
31 juillet 2015.



Magic Energy  
Fr. **0.73**  
25cl



Hit Tea  
Classic / Peach  
Fr. **0.81** / Fr. **0.93**  
100cl



Coca Cola  
Classic / Zero / Light  
Fr. **8.80**  
6x150cl

**ACTION**



Cristalp  
Naturelle / Gazeifiée  
Fr. **3.75**  
6x150cl



Very Grapefruit  
Rosé  
Fr. **4.90**  
75cl



Château Maravanne  
bio C.D. Provence AOC  
Médaille d'or 2015

Rosé  
Fr. **9.90**  
75cl

**ACTION**



Primus  
Bière Blonde  
Fr. **0.83**  
vol. 5.2%  
50cl



Kochersberg  
Bière Blonde  
Fr. **9.33**  
vol. 4.2%  
24x25cl



Ste-Lucie  
Côteaux d'Aix-en-Provence AC  
Rosé  
Fr. **6.90**  
75cl



Don Simon  
Sangria  
Fr. **2.96**  
150cl

**ACTION**



Jules  
Lavaux AOC  
Assemblage Gamaret-Pinot Noir  
Fr. **16.78**  
75cl



Domaine Chabrier  
IGT Côte du Pont du Gard  
Rosé  
Fr. **7.90**  
75cl

**ACTION**



Primitivo Rosato Salento  
Salento IGT - Baroncelli  
Rosé  
Fr. **4.95**  
75cl

Ouverture: lu-ve 08h00 - 12h00 13h30-18h30 sa 09h00 - 16h00  
Z.I. La Veyre, 1806 St-Légier s/Vevey - 021 926 86 04 - [www.amstein.ch](http://www.amstein.ch)

Prix TTC. Prix et conditions sous réserve de modifications. Dans la limite de stocks disponibles.

RESTAURANT PIZZERIA  
Specialità  
Pizzas

# LA GONDOLA

Magnifique terrasse au bord du lac

Pizzas au feu de bois (aussi à l'emporter)

**Spécialité Fritto Misto**

Assiette Gondola - Roastbeef

Sandwich chaud - Salades - Week-end à thème  
Possibilité menu + bateau 1 heure à partir de 10 personnes

Chez Sabine et Annibale

Grand Rue 89, 1844 Villeneuve Tél. 021 960 31 36

# Idées de terra

Café-Restaurant-  
Bar



**Grillades-Salades - Coupes de glaces**

Ouverture de 08 h 00 à 24 h 00 tous les jours en juin, juillet, août

**P** Camping de Villeneuve - M. Amato - Tél. 079/436 82 91

## Refuge de Solalex



**Cuisine à toute heure - Spécialités**

Jacques et Véronique - 1882 Gryon - Suisse  
contact@refuge-solalex.ch - 024 498 27 09

## CAFÉ-RESTAURANT DU PORT

- Terrasse ombragée  
avec magnifique vue  
sur le lac

- Poissons du lac  
- Assiette du jour  
- Carte de saison



23, rue d'Italie - 1800 Vevey  
Tél. 021 921 20 50 - www.cafeduport.ch



Profitez d'un apéritif en terrasse, entre amis !



Découvrez nos plateaux  
de fromages et charcuterie à partager.

Une expérience gourmande à la française

**Dêlifrance**  
Café et boulangerie à la Française

Place de la Paix, ch. du 16 avril - au-dessus de Coop - 1820 MONTREUX

**B**  
CASINO  
BARRIÈRE  
MONTREUX

RESTAURANT  
& BAR **LE SAXO**

Menu du jour  
entrée + plat + dessert

Lundi à Vendredi

**CHF 33.-**

Samedi et Dimanche

**CHF 37.-**

TERRASSES  
PANORAMIQUES  
VUE SUR LE LAC  
ET LES ALPES

## Le Palais Oriental

un monde à part...

Quai E.-Ansermet 6 - 1820 Montreux  
Tél. 021 963 12 71



**CASINO BARRIÈRE MONTREUX**

Rue du Théâtre 9 - 1820 Montreux

Réservations : 021 962 83 83

Ouvert 7/7 de 11h45 à 14h30 & de 18h45 à 23h

Photos non contractuelles.

# sses pour l'été



Golf-Hôtel  RENÉ CADÉ  
MONTREUX

Rue Bon Port 35 - CH-1820 Montreux  
Tél. +41 (0) 21 966 25 25 Fax +41 (0) 21 963 03 52  
golf-hotel@myontreux.ch - www.golf-hotel-montreux.ch



LE PAVOIS  
- RESTAURANT -

## PROFITEZ DE L'ÉTÉ !

Une terrasse  
panoramique,  
une carte estivale  
gourmande et colorée !



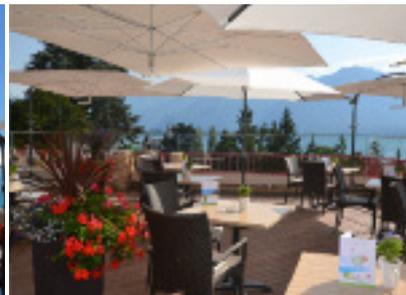
Café-Restaurant  
Traiteur

## LE RELAIS

sur les hauts de Montreux

Soirée cocktail  
et tapas sur la terrasse

Route des Narcisses 74  
1833 Les Avants  
Tél. 021 981 19 80



Av. de Chillon 63 • CH-1820 Montreux-Territet  
tél.: +41 (0)21 962 60 90 • pavois@pavois-montreux.ch  
[www.pavois-montreux.ch](http://www.pavois-montreux.ch)



La Confédération  
de  
Poissons d'Or  
  
Cuisine de Poisson  
recommandée

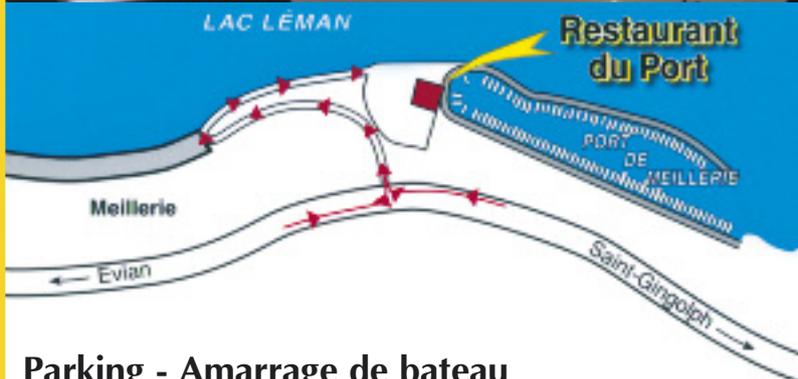
Perches du Léman - Carte «Spécial Terrasse»  
Risotto au fil des saisons  
1815 Clarens / Montreux - Tél. 021 964 82 44   
Fermé dimanche et lundi



## Restaurant du Port

Cuisine de saison  
traditionnelle  
Tél. 021 962 82 82

  
HOTEL  
VICTORIA  
GLION  
\*\*\*



Parking - Amarrage de bateau  
Terrasse au bord de l'eau - Poissons du Léman  
**MEILLERIE - Tél. 04 50 76 14 30 / 04 50 76 11 79**

# AMSTEIN'S

BOISSONS  
SHOPPING

+ 2'500 articles

+ 600 bières

+ 400 vins



## OUVERT AU PUBLIC

lu-ve 08h00 - 12h00 / 13h30 - 18h30  
sa 09h00 - 16h00

Z.I. La Veyre, CH-1806 St-Légier  
021 926 86 04



« de chez vous... à chez-vous »

e-shop

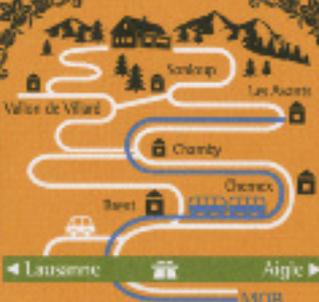
[www.amstein.ch](http://www.amstein.ch)



Savourez le plaisir de notre carte d'été dans le calme de la montagne sur notre magnifique terrasse ombragée.



  
**LA CERGNAULAZ**  
 restaurant à 1300 m  
 dans un cadre authentique  
 saveurs du terroir  
 fraîcheur du marché  
  
 Découvrez nos spécialités  
 sur notre site  
[www.lacergniaulaz.ch](http://www.lacergniaulaz.ch)

  
 Claudia & Christian Mathey  
 Auberge de la Cergniaulaz  
 Rte de la Cergniaule 18, Orgevaux  
 1833 Les Avants - Montreux  
 Tél. 021 964 42 76 - Fax 024 964 64 83  
[info@lacergniaulaz.ch](mailto:info@lacergniaulaz.ch)  
[www.lacergniaulaz.ch](http://www.lacergniaulaz.ch)  
 Fermé lundi & mardi



Et finalement je dois avouer aussi que je n'ai pas tout à fait compris l'intervention de M. Cornaro, dans la mesure où mon postulat ne concerne que les soutiens accordés par la Commune et non pas par des sponsors privés.

Je vous invite donc à accepter ce postulat.»

La discussion continue.

M. Florian Despond déclare tout d'abord ses intérêts, il est Président de la Commission de gestion cette année. Il relève que M. Alexandre Staeger qui a étudié le droit fait tout de travers ce soir. M. Despond est stupéfait de voir des membres de la Commission de gestion et de la Commission des finances soutenir les propos du rapport de minorité, qui parle d'un manque de transparence.

M. Despond invite ces personnes à lui faire part de leurs graves suspicions et des cas concrets, afin que la Commission de gestion puisse en prendre connaissance et en vérifier la teneur.

Au surplus, M. Despond se tient à disposition et se réjouit, d'ores et déjà, de présenter le rapport de la Commission de gestion 2014 et 2015, qui devrait satisfaire beaucoup de gens de cette salle.

La discussion continue.

M. Christophe Privet va continuer le petit débat démocratique auquel il participe aussi. Pour répondre, en premier lieu, à son collègue Degerab, des Verts, il répète encore une fois qu'il croit que son commissaire et M. Privet lui-même ne doivent pas vivre les mêmes commissions de la CoFin.

Si M. Privet prend le temps de relire les rapports de minorité, il a fait des demandes bien à l'avance, il croit que la dernière fois c'était un mois et demi à l'avance, et comme cela a été rappelé tout à l'heure par son collègue Alexandre Staeger, il arrive que les réponses soient amenées le soir du vote de la Cofin. M. Privet tenait juste à préciser cela.

Sur la problématique de la transparence, il est quand même impressionnant de voir qu'à Montreux le débat suscite toujours un sérieux problème, alors que ceux qui ont pris le temps de lire la nouvelle Loi sur les Communes, ils se rendront compte que de toute façon, cette transparence est automatique. Aujourd'hui, M. Privet peut envoyer son pigeon voyageur à la Municipalité pour leur demander de bien vouloir lui remettre tel ou tel document. Et la nouvelle Loi sur les Communes a réduit la possibilité de la Municipalité de ne pas répondre à certaines questions aux citoyens. Donc cela est le point numéro un.

Le point numéro deux, c'est que la CoFin a vu ses pouvoirs de contrôle renforcés, avec la nouvelle Loi sur les Communes, par exemple, le droit fiscal ne peut plus être mis en avant pour ne pas répondre à une question, et M. Privet peut dire, en connaissance de cause, il en est à son deuxième rapport de minorité de celle-ci, qu'il a beaucoup de difficultés à obtenir certains documents. C'est la réalité.

M. Privet trouvait le postulat de M. Staeger extrêmement intéressant parce qu'il permettait à la Municipalité de revenir avec un préavis qui aurait posé un cadre, qui aurait eu l'avantage d'être clair et qui, tout au long des années, serait resté le même.

Pour M. Privet, c'est vite vu, que le Conseil accepte ou refuse ce postulat ce soir, d'ores et déjà aux comptes il va commencer le travail que doit faire, bien entendu, tout bon commissaire de la CoFin. Donc il réclamera une série de documents par rapport aux subventions, peut-être même jusqu'aux procès-verbaux décisionnels de la Municipalité, puisque maintenant ces derniers ne peuvent plus faire l'objet d'une non divulgation, et il fera son travail de commissaire. Simplement ce qu'il y a de dommage dans ce travail-là, c'est qu'il ne suit pas, année après année, toujours la même logique, comme l'ont

très bien dit, auparavant, deux intervenants, il va plutôt cibler telle ou telle manifestation, ce qui n'est pas l'objectif.

Et encore une fois, M. Privet répète, tout dans le sens de l'Etat de Vaud et fédéral va dans le sens d'une transparence accrue.

Quant à M. Miller, M. Privet a pris bonne note que c'est un nouveau Conseiller communal, il n'a pas encore l'habitude du débat démocratique, M. Privet pense qu'avec le temps cela va gentiment arriver.

Quant à Mme Bühler, elle n'a pas tout tort. M. Privet ne va pas lui nier qu'effectivement la CoGest fait son travail, au contraire il trouve que la CoGest fait bien son travail. A la différence près que la CoGest fait toujours le travail après, d'ailleurs c'est son rôle, elle contrôle que les préavis, que les choses qui ont été votées par le Conseil ont été utilisées à bon escient, en regard de ce qui a été voté.

Le problème de la CoFin c'est qu'elle, elle pré-voise sur le budget, donc sur ce que l'on va dépenser, et c'est là que toute l'importance de la transparence rejallit, c'est à ce moment-là que l'on doit être renseigné, c'est là toute la différence entre la CoFin et la CoGest.

Quant au Président de la CoGest, M. Privet répond qu'il n'a pas besoin d'aller vers lui, M. Privet fait très bien son travail en tant que commissaire et que oui, il a constaté et appris cette année qu'il existait des subventions "dégoussées" de services, dont M. Privet n'avait pas connaissance auparavant, dans les lignes budgétaires qui sont présentées à la CoFin en fin d'année.

Pour le surplus, M. Privet regrette l'intervention de M. Cornaro. Encore une fois ce dernier a bénéficié de subventions, M. Privet croit que c'est à hauteur de Fr. 230'000.- au mois de décembre pour le Marché de Noël. M. Privet pensait que ce qui avait été dit pour le TMR était suffisamment clair. Force est de constater que M. Cornaro persévère à intervenir dans les débats sur la transparence, alors que lui-même justement peut être fortement touché par ce type de décision. Comme l'a très bien dit son préopinant, M. Staeger, cela n'a rien à voir avec les sponsors.

Encore une fois, on est ici pour discuter de l'argent public, et uniquement de ceci, c'est-à-dire des impôts montreusiens qui sont engagés dans ces subventions, et encore une fois il appartient effectivement à la Cofin et à la CoGest, et non à M. Cornaro, de dire ce que l'on peut faire ou ne pas faire dans l'exercice de la transparence.

M. Privet aurait beaucoup apprécié, afin de décharger la Municipalité de travail, conséquent chaque année, individuel de membres de la CoFin, plutôt que l'on accepte ce postulat afin que la Municipalité puisse fixer un cadre clair qui sera répété année après année, en lieu et place, que cet exercice de transparence, qui se fera de toute façon, soit fait de manière individuelle, année après année ou six mois après six mois, puisque l'on a d'abord les comptes et après le budget.

La discussion est toujours ouverte.

M. Grégoire Furrer ne voulait pas forcément s'exprimer ce soir. Il déclare ses intérêts, il est patron d'un festival important à Montreux. Mais il voulait réagir quand même à l'intervention de M. Alexandre Staeger.

Il y a une phrase qui a quand même un peu gêné M. Furrer, la notion: «Le citoyen a le droit, le citoyen doit pouvoir savoir...». Il croit bien évidemment que le citoyen est souverain et doit pouvoir savoir, mais c'est pour cela qu'il nomme un Conseil communal. Il y a des élections tous les cinq ans. Il y a des Conseillers qui défendent des couleurs, des partis et qui sont élus par le peuple pour faire un travail, et ce travail on le fait ici, dans cette salle, on le fait en commission, à travers des commissions permanentes, avec la Cofin, que M. Furrer a eu le plaisir de présider pendant 5 ans, avec la CoGest.

A travers tous ces organes, toutes ces commissions, commissions ad hoc, commissions permanentes, plénum, il y a un jeu démocratique qui s'instaure.

Personnellement, il pense que c'est extrêmement dangereux de vouloir aller directement vers le citoyen ou vers le peuple. Il pense que les tribunaux populaires ne sont malheureusement pas la solution qui permet de faire avancer la démocratie. Donc, oui on est là pour faire un travail, et ce travail il faut le faire.

Concernant la transparence, effectivement c'est important la transparence, et M. Furrer est le premier qui est favorable à toute transparence. Et d'ailleurs ce soir, à travers n'importe quelle commission, lorsqu'il y a des questions qui touchent la manifestation que M. Furrer a la chance de diriger, des réponses sont amenées, qui sont totalement transparentes.

Il voulait simplement relever cette notion consistant à juste jeter en pâture, pour que le citoyen directement, sans aucun débat, sans commission, sans travail préalable, puisse se faire une idée. Ceci lui semble dangereux et personnellement c'est pour cela qu'il est opposé à ce postulat, et il votera contre, mais ce n'est pas contre la transparence, c'est contre ce postulat.

La discussion continue.

M. le Président Emmanuel Gétaz donnera plus tard la parole à M. Miller, parce que le règlement, que M. le Président va maintenant appliquer puisqu'il a été voté, stipule que l'on ne peut prendre la parole qu'une seule fois, tant qu'il y a des autres demandes de prise de parole, si l'on n'est pas membre de la commission.

La discussion continue.

M. Jean-Marc Forclaz déclare que M. Christophe Privet parle à peu près à chaque Conseil communal, deux ou trois fois, de son devoir ou de son travail de commissaire.

M. Forclaz s'interroge sur ce que M. Privet entend par là. Si sa vision, son travail de commissaire c'est de ne faire confiance à personne, de vouloir les procès-verbaux de la Municipalité, de l'avis de M. Forclaz cela pose un problème de fonctionnement et de confiance.

En ce qui concerne M. Forclaz, en ayant la conscience tranquille dans ce qu'il fait, il ne passe pas son temps à vouloir disséquer tout ce que font les autres. On doit, dans la vie et dans le cadre d'une société qui fonctionne normalement et raisonnablement, être capable de faire confiance aux autres.

Jusqu'à nouvel avis, et en fonction de ce que l'on a entendu ce soir du travail de la Commission de gestion, alors que peut être une fois M. Privet n'a pas reçu un document dans les délais, c'est possible, M. Forclaz lui laisse la responsabilité de ses propos, mais M. Forclaz s'interroge sur le fond, sur ce qui se cache là derrière, parce que toujours vouloir tout fouiller, ne pas faire confiance aux autres, lui pose un problème. Il pense que l'engagement du citoyen ce n'est pas d'aller chercher si les autres ont fait quelque chose de mal. On peut se poser la question si on a mauvaise conscience quand on fait cela. Le travail du citoyen c'est de participer à une société et faire confiance aux autres. C'est sa vision de la politique et c'est ce que M. Forclaz considère comme le devoir.

La discussion continue.

M. le Président Emmanuel Gétaz redonne la parole à M. Nick Miller.

M. Nick Miller remercie M. le Président de lui accorder cette prise de parole. Il aimerait d'abord demander qui a rédigé le rapport de minorité parce qu'il n'est pas signé. C'est peut-être un souci de transparence de sa part.

M. le Président Emmanuel Gétaz déclare que M. Olivier Gfeller va répondre.

VERRES DE CONTACT  
EXAMEN DE LA VUE  
LUNETTERIE  
OPTIQUE

**MULLER**  
www.mulleroptique.com

la Vue, notre Métier!



Montreux, Grand Rue 2, 021 963 38 23  
Villeneuve, Grand Rue 12, 021 968 31 30  
Bex, Rue Centrale 27, 024 463 43 43

# Clin d'



## Building, vos immeubles prennent de l'assurance

Agences de Vevey, Montreux, Chexbres et Blonay  
François Cardinaux, Agent général  
Rue du Simplon 45, 1800 Vevey  
T 021 925 33 00  
www.vaudoise.ch



nousska  
investissement sa



Efficiency in Real Estate Development  
Contributor to Real Estate Funds  
High Definition Development  
Creative Investment Solutions  
Selective and Innovative Value for Investors



Nousska Investissement SA | p.a., Avenue du Casino 42 | 1820 Montreux  
+41 21 965 29 29 | info@nousska.ch

**Petite croisière sur ce bateau pour un repas sur une terrasse de votre choix? C'est possible!**



**Au départ de Villeneuve, Montreux, Clarens**

**Renseignements:  
Bâbord-Tribord au 079 210 59 49**

Tabashop  
plus de 30 ans  
d'expérience.



Montabaco SA  
Grand-Rue 46  
1820 Montreux  
Tél. +41 021 963 70 70  
info@tabashop.ch

- ⊗ BOUTIQUE EN LIGNE
- ⊗ CIVETTE OUVERTE 7/7
- ⊗ GRAVURE LASER



  
**TABASHOP**  
MONTABACO SA

www.tabashop.ch





**Culturefood**  
quand l'appétit va ...

T: 0848 247 333  
Martigny - Vevey - Fribourg  
www.culturefood.ch





**RESTAURANT PIZZERIA**  
Grande Salle de Conférence / Banquets 60 places



**RIALTO**  
Chez Ricardo & Albina  
Spécialités Portugaises  
**FERME LE LUNDI**

Côte de bœuf à la braise  
Filet de bœuf sur ardoise  
Entrecôte sur ardoise  
Fondue Bourguignonne  
ou Chinoise  
Gambas

Grillades au feu de bois - Pizzas au choix à l'emporter  
Av. Mayor-Vautier 2      Tél. 021 964 32 02  
1815 Clarens - Montreux      Natel 079 601 98 86

**Restaurant thaïlandais**  
**Eléphant Blanc**

Jean-Luc et Netaporn Müller

Nos spécialités - Belle terrasse

Quai Grand'Rives 12  
1844 Villeneuve - Tél. +41 21 960 12 68

info@elephantblanc-ned.ch  
www.elephantblanc-ned.ch

**P** Fermé le lundi

Relais & Châteaux Victoria  
Glion, sur Montreux




Vous accueille avec une cuisine raffinée  
dans son restaurant.

HÔTEL VICTORIA RELAIS & CHÂTEAUX  
1823 GLION/MONTREUX  
Tél. +41 21 962 82 82 - Fax +41 21 962 82 92  
info@victoria-glion.ch - www.victoria-glion.ch

**CAVEAU  
DES VIGNERONS**  
M o n t r e u x  
Jérôme Deschamps



Le Caveau des Vignerons vous accueille  
tous les jours de 9h à 24h et de 10h à 24h  
les samedis et dimanches.

Dans une ambiance détendue, venez décou-  
vrir nos spécialités suisses et autres plats  
selon vos envies.

Rue industrielle 30 bis - 1820 Montreux  
Tél. 021.963.25.70  
deltadeschamps@gmail.com

Café-Restaurant *Traiteur*  
**LE RELAIS**  
Sur les hauts de Montreux

**Soirée cocktail & tapas :**  
Samedi 11 et 25 juillet 2015  
Samedi 1 et 15 août 2015  
Sur la terrasse du relais dès 18h

**Soirée des vignerons :**  
Découvrez et dégustez leurs vins avec différentes viandes du pays  
20CHF/ personne  
Vigneron à honneur :  
Le 18 juillet 2015 Henri & François Montet, Blonay  
Le 8 août 2015 Domaine Croix Duplex, Simon & Maude Vogel  
Le 22 août 2015 Olivier Ducret, Chardonne

Fermé le dimanche soir, lundi toute la journée et mardi soir  
Route des Narcisses 74 - 1833 Les Avants  
Tél. 021 981 19 80 - Fax 021 981 19 81  
CafeRestaurantleRelais@yahoo.fr  
[www.cafe-restaurantlerelais.com](http://www.cafe-restaurantlerelais.com)



**Restaurant du Basset**  
*Perches du Léman  
Risotto au fil des saisons  
Chateaubriand*



1815 Clarens / Montreux  
Tél. 021 964 82 44  
[www.restaurant-du-basset.ch](http://www.restaurant-du-basset.ch)



**Le Museum**  
RESTAURANT



Charbonnades - Fondues à la viande et au fromage - Gratin du Museum

[www.museum-montreux.ch](http://www.museum-montreux.ch)  
Rue de la Gare 40 - 021 9631662

**La Famille ALT** vous  
accueille dans ses  
deux établissements  
3 étoiles situés à  
Ribeauvillé au cœur  
de la **Route des  
Vins d'Alsace.**



**Contactez nous:**  
**Hôtel de la Tour,**  
00 333.89.73.72.73  
info@hotel-la-tour.com  
www.hotel-la-tour.com

**Hôtel le Ménéstrel,**  
00 333.89.73.80.52  
info@hotel-menestrel.com  
www.hotel-menestrel.com



## Les apéros chez Jean

Des plateaux de fromages et charcuterie  
à partager, autour d'un verre de vin



Café et boulangerie à la Française

Place de la Paix, ch. du 16 avril - 1820 MONTREUX



## RESTAURANT DE LA FONTAINE - AIGLE



### Fred et Ruth Buser

Anciennement au Manoir au Col de Jaman  
Cuisine régionale à base de produits frais  
Les Montreusiens sont les bienvenus  
dans notre établissement  
dans un vieux quartier d'Aigle sous les vignes  
Belle terrasse dans une rue pavée  
du Quartier de La Fontaine  
Fermé le lundi et mardi



## Le Touring Hôtel SPA le Clos des Sources

Le Clos des Sources  
Bienvenue en Alsace!

**SPA & Piscine & Wellness de 950m<sup>2</sup>**  
Forfait séjour SPA/Wellness et demi-pension de 78€ à 110€.

Hôtels  
au *Naturel*

[www.touringhotel.com](http://www.touringhotel.com)

Route du Haut-Koenigsbourg - F-68590 THANNENKIRCH  
Téléphone: 0033 / 3 / 89 73 10 01 - reservation@leclsdessources.com

## AMSTEIN<sup>®</sup> BOISSONS SHOPPING

[www.amstein.ch](http://www.amstein.ch)

+ 2'500 PRODUITS  
Vins-Alcools-Eaux minérales-Jus de fruits-Bières  
à prix grossiste, ouvert au public

lu-ve 08h00 - 12h00 / 13h30 - 18h30, sa 09h00 - 16h00  
Z.I. La Veyre, 1806 St-Légier s/Vevey  
021 926 86 04



## FINROD

*Une vraie boucherie  
aux produits faits maison!*

Boucherie  
Charcuterie Artisanale

Grand-Rue 24, 1844 Villeneuve  
Tél. 021 960 10 64 - Fax 021 960 16 46  
**P** Fermé le jeudi

## RESTAURANT PIZZERIA Spécialités italiennes

### LA GONDOLA

Terrasse au bord du Lac - Pizza au feu de bois  
Chez Sabine et Annibale

Fermé le mardi soir et le mercredi  
Grand-Rue 89  
1844 Villeneuve - Tél. 021 960 31 36

**DU JEUDI AU DIMANCHE,  
GRILLADES DE POISSONS,  
SPÉCIALITÉS DE FRUITS DE  
MER ET MOULES MARINIÈRES**

**DÉGUSTATION  
DE PÂTES FRAÎCHES  
NOS GRILLADES**

**PIZZA AU FOUR à BOIS  
(AUSSI À L'EMPORTER)**

M. Olivier Gfeller demande à M. Nick Miller qui il voit à la table? M. Miller parlait de perversité tout à l'heure, on n'a pas su interpréter son intervention. Il y a eu un petit problème informatique quand M. Olivier Gfeller a envoyé le rapport. On voit trois noms qui sont mentionnés dans la minorité, les trois sont cosignataires. Comme l'a déjà dit M. Gfeller, il a envoyé le rapport dans les temps à M. le Président, avec la mention qu'il était rapporteur de minorité. Il est vrai que cela ne figure pas dans l'ordre du jour, en général cela figure, mais on ne peut pas soupçonner tout le monde comme l'a dit précédemment un des collègues de M. Miller.

M. le Président remercie M. Gfeller pour les explications qu'il a données et il pense que maintenant c'est clair.

La discussion est toujours ouverte.

Mme Bibiana Streicher revient sur l'intervention de M. Christophe Privet de tout à l'heure, quand il parle qu'il aimerait avoir plus de transparence sur le budget. Mme Streicher déclare aussi ses intérêts, elle est aussi vice-présidente d'un club de Montreux, et pour elle un budget c'est un budget global, que l'on a pour une manifestation, et une subvention c'est une partie du budget, et c'est cette demande de subvention qui ressort après dans les comptes. Donc Mme Streicher ne comprend pas tout à fait ce souci de la part de M. Privet.

La discussion est toujours ouverte.

M. Quentin Schaerer aimerait profiter de répondre à quelques personnes qui sont intervenues, notamment M. Florian Despond. M. Schaerer va le décevoir, il a aussi étudié le droit, apparemment il a la même interprétation que M. Alexandre Staeger, donc il pense que M. Despond devrait postuler un poste à l'université, puisqu'apparemment il a une autre version que ceux qui ont étudié le droit.

Tout d'abord le travail de la CoGest n'est pas remis en cause par ce postulat, ceci est le premier point à savoir. Ce n'est pas un outil de défiance, c'est au contraire un outil pour plus d'informations, pour améliorer les choses, comme le dit M. Staeger cela permet d'avoir une vue globale, une vue d'ensemble.

M. Schaerer déclare ses intérêts, il travaille pour les Commissions de gestion du Conseil National

et du Conseil des Etats, donc il fait cela à peu près tous les jours. C'est typiquement un genre d'outil qui est utile.

Il ne s'agit justement pas de mettre le doigt sur des problèmes ou accuser des organisations, ou des manifestations, au contraire cela permet d'éviter de se poser ces questions chaque année et d'avoir encore comme l'a dit M. Privet, chaque fois que l'on évoque la transparence, ce débat un peu malsain.

M. Quentin Schaerer va aussi profiter de répondre à M. Grégoire Furrer, qui estime en fait que le citoyen n'est pas capable de lire les informations. M. Schaerer est bien conscient qu'effectivement on est élu tous les 5 ans ou tous les 4 ans ou tous les X années en fonction du mandat que l'on a, mais cela n'empêche pas que le citoyen a toujours un devoir de regard. Par exemple dans le cadre de la CoGest, dans le cadre du travail de M. Schaerer, il reçoit en permanence des demandes de citoyens et on a le devoir d'y répondre, cela fait partie de la fonction publique, du travail politique que de donner des réponses aux gens qui paient des impôts et qui sont en droit d'avoir ces réponses.

La discussion continue.

M. Christophe Privet voulait répondre à son collègue en ce qui concerne le niveau de confiance que M. Privet a envers la Municipalité actuellement? Ce niveau est très élevé. Le problème n'est pas là. Il est élevé quoi qu'en pense son collègue. M. Privet fait simplement son job. Encore une fois, cela peut le dépasser, mais il y a un certain moment où M. Privet prend des thèmes et il se dit que celui-là il va le regarder d'un peu plus près. Et l'année passée, on a pu constater qu'il a été dans les subventions Y, l'année d'avant dans les subventions W, cette année il a d'autres idées, la CoFin en sera informée en temps opportun, mais personnellement M. Privet a toujours accordé crédit aux réponses que lui a faites M. le Municipal Pierre Rochat. M. Privet a eu une ou deux fois des surprises, c'est vrai, il doit l'avouer, mais pour le moment sa confiance est encore là.

Et M. Privet note que ce soir il a entendu deux Directeurs, membres PLR, qui touchent des subventions, intervenir. Il a senti une très grande inquiétude de membres PLR. On a le Directeur du Festival du Rire qui touche des subventions

et qui intervient, on a le Directeur du Marché de Noël qui intervient, M. Privet n'a pas entendu de socialistes, il n'a pas entendu de Verts, à part la déclaration de tout à l'heure, mais cela c'est parce que l'on a une divergence de vue, mais par contre il a entendu beaucoup de PLR réagir. Voilà il note cela.

Et il note que l'on fait beaucoup de "novalangue" ce soir. On accuse son collègue Staeger de voir tous les mauvais côtés, etc... M. Privet va rappeler encore une fois à ses collègues du PLR, et il est vrai qu'il aurait dû déclarer ses intérêts comme Secrétaire parlementaire, il peut dire que quand il pose une question au Canton de Vaud, dans les minutes qui suivent il a une réponse. Et donc tout est là, quels sont les moyens que l'on peut mettre en place pour avoir une clarté suffisante pour les commissions de surveillance, une clarté suffisante si les citoyens la veulent, et de fixer un cadre qui a l'avantage d'être clair tout au long des années.

M. Christophe Privet aimerait que l'on arrête de faire passer son collègue Alexandre Staeger ou son parti Montreux Libre, anti-subventionnements, anti-sociétés locales. M. Privet a lu dans le rapport que certains disent que cela va donner plus de travail aux sociétés locales, etc..., c'est bien la preuve qu'ils n'ont pas lu la proposition Staeger, c'est bien la preuve qu'ils n'ont pas compris le sens de la proposition Staeger, etc... Donc encore une fois, M. Privet invite ses collègues, pour montrer que la ville de Montreux, qui donne passablement de subventions, arrive aussi à faire l'exercice de la transparence comme cela se fait partout ailleurs.

La discussion continue.

M. Yves Depallens, par rapport aux interventions du PLR ou de la gauche ou de la droite ou de Montreux Libre, propose aux intervenants de Montreux Libre d'organiser quelques manifestations de temps en temps, et peut-être qu'ils interviendront.

La discussion est toujours ouverte.

M. le Municipal Pierre Rochat déclare que le débat est très intéressant. On est au stade de la prise en considération d'un postulat, donc c'est l'affaire du Conseil. Mais le débat est très intéressant parce que l'on a pu entendre pas mal de choses qui sont finalement l'expression des conséquences du

## Maîtrises Fédérales



### B. SCHNIDER SA

**Ferblanterie  
Couverture  
Etanchéité  
Façades Ventilées**

Z.I. La Foge C  
Case postale 51  
1816 Chailly s/Montreux

info@bschnider.com  
www.bschnider.com

021 963 30 97

021 963 44 93

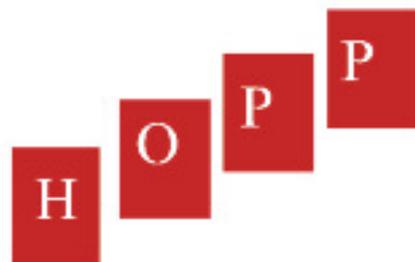


...AUSSI POUR VOTRE  
AMEUBLEMENT ET DÉCORATION



ARTS DE LA TABLE - DÉCORATION - LISTES DE MARIAGE  
28, AVENUE DU CASINO - MONTEUX - 021 966 30 10  
WWW.TOUZEAU.COM

**FIN DE CHANTIERS  
NETTOYAGES  
JARDINAGE**



**FACILITY SERVICES**

021 691 33 66

[www.hopp.ch](http://www.hopp.ch)

info@hopp.ch

règlement que le Conseil vient d'adopter, et des conséquences du fonctionnement des pouvoirs et du fonctionnement de la politique en général, entre le législatif et l'exécutif.

M. Pierre Rochat précise, au nom de la Municipalité, qu'il n'y a, et ils l'ont toujours dit, cela a été relevé ici ou là objectivement par les intervenants, aucune intention d'opacité et la Municipalité a clairement l'intention de continuer à apporter les informations qui sont nécessaires pour que le Conseil communal puisse se forger une opinion, mais la Municipalité le fera et respectera ces conditions de transparence dans les limites du respect de certaines règles.

La Municipalité a bien l'intention effectivement, au gré des questions qui sont posées, certainement d'apporter des compléments dans le cadre du rapport de gestion, mais dans le respect de certaines règles, en distinguant du côté de la Municipalité, tout à fait clairement, ce qui est de l'information tout public, ce qui est de l'information pour le Conseil communal et ce qui est de l'information pour la Commission de gestion et de la Commission des finances, qui sont des commissions qui sont soumises au secret et qui ont un pouvoir d'investigation parce qu'elles sont soumises au secret de fonction. Et cette question-là semble intéressante à M. le Municipal Pierre Rochat et importante à rappeler.

Il faut respecter, dans le contrôle des subventions, les prérogatives respectives d'une part de la Municipalité, la Municipalité qui a la charge de gouverner, il le dit à l'intention de celui qui précisait que: «Gouverner c'est prévoir», il rappelle juste que ce n'est pas le Conseil communal qui gouverne, mais que c'est bien la Municipalité qui gouverne, et que s'il y a lieu qu'elle prévoit un certain nombre de choses elle le fait, mais elle le fait dans le respect des prérogatives des uns et des autres. La Municipalité est assermentée, elle a un serment, la Commission de Gestion et la Commission des finances ont aussi un serment, et on donnera d'autant plus d'informations que l'on saura qu'elles respectent justement le secret pour lequel elles se sont engagées.

Pour le reste, M. le Municipal Pierre Rocat va s'arrêter là. Simplement encore une fois il faut respecter les différents rôles des uns et des autres. Quant à l'expérience dont se targue tel ou tel Conseiller communal, il aimerait quand même juste rappeler qu'à la table municipale il se trouve qu'il y a un Député en fonction, et un autre membre qui a été Député pendant vingt ans, qui a participé à tous les travaux d'installation de la Cour des comptes, aux travaux de la Commission des finances et qui connaît quand même un tout petit bout du fonctionnement cantonal.

M. le Municipal Pierre Rochat salue le fait que M. Christophe Privet en connaît beaucoup, mais il croit qu'ils sont quelques-uns à en connaître aussi un petit bout, et qu'après, au bout du compte, c'est toujours une question de débat et que l'on reste dans un système de débat. M. Pierre Rochat salue d'ailleurs le débat qui a eu lieu dans le cadre du Conseil sur cette question, c'est un débat qui doit se faire mais qui doit respecter les règles démocratiques, et les règles de séparation des responsabilités ainsi que les prérogatives des uns et des autres.

La discussion continue.

M. Bassam Degerab a hésité à reprendre la parole pour intervenir, mais il voulait quand même clarifier une position, et dire pourquoi les Verts s'abstiennent, malgré qu'ils soutiennent le postulat sur les questions de fond, c'est simplement parce que l'on a mis en avant qu'il y a un climat de suspicion que les Verts ne partagent pas. C'est pour cette raison-là que les Verts s'abstiennent.

La discussion continue.

M. Olivier Gfeller s'étonne que la Municipalité affirme ne pas avoir l'intention de s'opposer à la transparence mais qu'elle demande quand même de refuser le postulat qui demande la

transparence. S'il y a séparation des pouvoirs, il y a aussi, en l'occurrence, séparation du degré de cohérence que l'on aimerait avoir dans l'action politique, parce que là M. Gfeller trouve qu'il y a une belle contradiction.

On attaque aucunement les prérogatives de la Municipalité, il n'y a pas d'attaque contre la séparation des pouvoirs, c'est un faux procès que l'on fait au postulat et à ceux qui le soutiennent.

On demande des informations qui figurent en bonne partie, par exemple dans le budget ou dans les comptes. Simplement, le fait regrettable, et comme on demandait un exemple à M. Gfeller, il le mentionne, le fait regrettable c'est qu'il y a des soutiens aux manifestations, il le mentionne dans le rapport de minorité, qui apparaissent à plusieurs endroits, dans le budget ou dans les comptes. Et c'est ceci qui est regrettable et qui a créé ce climat de suspicion qui a été évoqué.

Mais à part cela, M. Olivier Gfeller est un peu étonné du climat émotionnel que suscite cette proposition, qui somme toute est anodine puisque l'on peut demander toutes ces informations dans le cadre des commissions de surveillance et qu'elles peuvent aussi ainsi figurer dans les rapports de ces dites commissions.

M. Gfeller salue le travail de la Commission de gestion 2011, mais il est justement partiel, contrairement à ce qui a été dit, parce qu'il ne porte que sur 2011, et l'on demande à ce que cela ne soit plus partiel.

Il est étonné du climat un peu émotionnel que suscite ce postulat pour une demande qui est somme toute assez logique, qui va dans le sens de l'action de Conseillers communaux, et il ne va pas revenir sur les propos qui ont été tenus parlant de perversion, d'absence d'éthique, il croit qu'il faut quand même utiliser le vocabulaire avec prudence, parce qu'après, quand on est vraiment confronté à la perversion et au manque d'éthique, que peut-on utiliser comme termes?

On a fait une demande, parfaitement légitime en démocratie, dont on ne peut pas contester la pertinence, on peut y être opposé mais en tout cas elle a sa pertinence, donc utiliser ces termes, M. Gfeller trouve que cela entache les débats. Il mentionne juste que la perversion, en général, est plutôt dissimulatrice et qu'elle ne demande pas la transparence et qu'en fait, en portant cette attaque, cela ne fait, puisque le débat a été un peu psychologisé, que mettre en évidence quelques peurs enfouies, quelques angoisses qui ne disent pas leur nom, et cela c'est dommage. C'est dommage notamment pour toutes les manifestations qui touchent des subventions, pour lesquelles M. Olivier Gfeller a un profond respect. On a entendu certains des Présidents s'exprimer. A partir du moment qu'ils déclarent leurs intérêts ils ont parfaitement le droit de le faire, mais on ne demande pas de l'information confidentielle, d'où vient ce phantasme, il n'y a pas d'informations confidentielles, on veut simplement que cela soit clair au moment du budget, au moment des comptes, au moment où la Commission de gestion étudie ces questions, on ne veut pas que tout à coup, l'on découvre, dans le cadre d'une de ces commissions, que la subvention c'était tel montant et que non, il y a encore un autre chiffre qui apparaît ailleurs dans les comptes. C'est cela qui a été fâcheux et qui a semé le trouble et c'est pour cela que M. Gfeller dit qu'en fait ce postulat est une demande d'apaisement. D'apaisement, de discussions que l'on a déjà eues et qui ont semé un peu le trouble, des discussions qui ont été douloureuses, y compris pour les institutions culturelles qui tout à coup se trouvaient sous le feu des projecteurs.

C'est le sens du soutien de M. Gfeller à ce postulat. Il a été rapporteur au nom de la Commission des finances, où il s'est battu pour le maintien de certaines subventions qui étaient attaquées, et il a dit à l'époque qu'il y aurait des questions que l'on devra régler, qu'il y a des tensions que l'on devra apaiser. Et à son avis, ce postulat est une solution pour les apaiser. La transparence est apaisante, contrairement à ce que croient certains.

La discussion continue.

M. Eric Walther s'excuse d'intervenir si tard dans le débat, mais il est quand même un peu choqué par certaines choses qui ont été dites ici.

On parle de perversion, la perversion, en psychologie, c'est attribué à l'autre ce que l'on ressent soi-même. Donc là c'est clair, la perversion voilà ce que c'est.

Il fait partie de la Commission des finances, et il a toujours senti les services prêts à renseigner complètement les membres de la commission sur leurs demandes. Il pense que les renseignements ont toujours été précis, et ont toujours été donnés, sauf quand ils arrivaient à la dernière minute, mais cela c'est inévitable.

Les commissions de surveillance sont faites justement parce qu'elles doivent pouvoir garder par devant elles des renseignements et ne pas les publier. On parle de clarté, M. Walther parle aussi de liberté personnelle. Y-a-t-il à Montreux deux sociétés, deux groupes subventionnés de même taille, de mêmes besoins, un terrain de football par rapport à un jeu de cartes, est-ce qu'il y a les mêmes besoins? Ces choses là la Municipalité doit en tenir compte. Les demandes sont faites par les sociétés, par les particuliers, elles sont étudiées au nom d'un principe qui est le principe de la loi sur l'attribution des subventions. La Commune le fait du mieux possible, on doit donc lui faire confiance par rapport à cela. On doit savoir dans les commissions de surveillance quelles sont ces attributions, c'est vrai, mais c'est de loin pas l'occasion de les publier plus loin que les commissions permanentes.

Par rapport à cela, M. Degerab a dit que Les Verts s'abstiendraient, mais M. Walther ne s'abstiendra pas, il refusera ce postulat.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président va demander à Mme la Présidente-rapporteuse de la majorité de lire les conclusions. Tous auront compris qu'il faut se déterminer, car il y a deux rapports, un de minorité un de majorité.

Mme Catherine Buchet-Bulliard, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions:

## CONCLUSIONS

**C'est par 6 NON, 3 OUI et 1 abstention que sa prise en considération est rejetée.**

M. le Président Emmanuel Gétaz précise que le rapport de majorité propose de rejeter le postulat, le rapport de minorité propose d'accepter le postulat. Donc, lors du vote si l'on vote NON, on refuse la prise en considération de ce postulat, et si l'on vote OUI, on accepte la prise en considération du postulat.

**Le Conseil communal de Montreux refuse de prendre en considération le postulat de M. Alexandre Staeger par 29 OUI, 47 NON et 10 abstentions.**

**7.6 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Florian Chiaradia: «Lignes Montreux-Les Avants et Montreux-Caux: pour des transports publics efficaces le week-end et en soirée» (rapp: M. Michel Zulauf);**

M. Raphaël Corbaz donne lecture de son intervention:

«Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Municipaux, chers Conseillers communaux,

Les Montreusiens devraient avoir la liberté de choisir les transports publics. N'étant pas propriétaire de véhicule, je suis bien évidemment pour une extension de l'offre. Le postulat va dans ce sens, en demandant une étude sur l'amélioration et l'extension des prestations.

Ce soir, un vote clair et positif de notre Conseil serait un signal fort et utile. Mais il ne garantirait pas à lui seul un changement de position des autorités cantonales.

Pour la cohésion de notre Commune il est nécessaire que les villages en périphérie comme Les Avants, Caux ou le Vallon de Villars fassent partie intégrante de Montreux.

Une augmentation des cadences n'engendre que peut de coûts d'infrastructure et d'exploitation. Mais, quid des coûts environnementaux? Est-il judicieux de faire circuler 1 train de 30 tonnes et mille chevaux pour déplacer deux ou trois personnes?

Mon intervention est destinée à vous rendre attentifs et à souligner que le progrès, l'innovation nous offrent de nouvelles perspectives. La solution taxibus mentionnée dans le rapport de commission et mise en place par la Municipalité pourrait être étendue à l'ensemble du territoire communal. Elle garantirait ainsi la liberté de choix à l'ensemble des usagers, améliorerait la cohésion de notre Commune tout en étant plus respectueuse de l'environnement.

J'encourage donc notre Municipalité, comme les membres du Conseil communal, à envisager la possibilité de compléter l'offre taxibus à l'ensemble de notre territoire.

En vous remerciant de votre attention, je vous souhaite une excellente fin de séance.»

La discussion est toujours ouverte.

M. Pablo Menzi remercie le Président-rapporteur pour la précision de son écrit et déclare que le groupe UDC a accepté, dans son ensemble, la prise en considération du postulat: «Lignes Montreux – Les Avants et Montreux – Caux».

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Michel Zulauf, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

#### CONCLUSIONS

Tout cela considéré, la commission vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre en considération le postulat de notre collègue Florian Chiaradia, pour étude et rapport (au vote, 10 oui, sans opposition ni abstention).

**Le Conseil communal de Montreux accepte de prendre en considération le postulat de M. Florian Chiaradia par 61 OUI, 7 NON et 15 abstentions.**

**7.7 sur la prise en considération ou non du postulat de M. Alioune Diop: «L'étude de la mise en place d'un dispositif de fitness en plein air» (rapp: M. Pierre-André Spahn).**

M. Pierre-André Spahn, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions:

#### CONCLUSIONS

Au vu des discussions, la commission accepte la prise en considération de ce postulat par 9 voix pour et une contre, et remercie la Municipalité pour l'étude complète qu'elle fera pour répondre à ce postulat s'il est accepté par le plénum.

**Le Conseil communal de Montreux accepte de prendre en considération le postulat de M. Alioune Diop par 49 OUI, 11 NON et 22 abstentions.**

#### 8 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ:

**8.1 No 13/2015 relatif à l'octroi d'une subvention de CHF 150'000.- en faveur de l'organisation des championnats d'Europe de taekwondo en 2016 à**

**Montreux (date de la commission: le mardi 5 mai 2015 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux);**

M. le Président demande s'il y a une prise de parole par rapport aux conflits éventuels d'intérêts ou aux récusations, ce qui n'est pas le cas.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence ML: M. Tal Luder  
Membres: Mme Prisca Gaillet, MM. Patrick Aubort, Florian Chiaradia, Claude-Pascal Gay, Nick Miller, Edgar Schneider, Domenico Silleri, Bernard Tschopp, Michel Zulauf.

**8.2 No 14/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 99'000.- au maximum, pour la participation communale aux travaux de l'entreprise de correction fluviale (ECF) de la Maladaire (date de la commission: le jeudi 7 mai 2015 à 19 h. 30, à la rue de la Gare 30 à Montreux).**

M. le Président demande s'il y a une prise de parole par rapport aux conflits éventuels d'intérêts ou aux récusations, ce qui ne semble pas être le cas.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Florian Chiaradia annonce d'ores et déjà que M. Olivier Blanc remplacera M. Michel Bongard comme commissaire.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence SOC: M. Christian Bécherraz

**Optic 2000**  
Une nouvelle vision de la vie

EN EXCLUSIVITÉ  
À PARTIR DE  
**99.<sup>CHF</sup>**  
**elite**  
MODELS' FASHION

**Optic 2000**  
Une nouvelle vision de la vie

**Rue de la Paix 2 – Montreux**  
**Tél. 021 963 29 29**

**NOVASTYLE SA**  
CUISINE & DRESSING

**WWW.NOVASTYLE.CH**

RUE DU THÉÂTRE 9 T. +41 21 560 49 82  
CASINO DE MONTRÉUX F. +41 21 560 89 58  
1820 MONTRÉUX info@novastyle.ch

**15**  
15 ANS DE PROFESSION  
À VOTRE SERVICE!

**CÔTÉ JARDIN**  
JEUNE ENTREPRISE DYNAMIQUE

**CRÉATION**  
Maçonnerie - Clôture - Chemin  
Terrasse - Gazon - Plantation

**ENTRETIEN**  
Taille - Abattage - Elagage  
Soins - Tonte

**Perréaz Paysagiste Sàrl**  
**HORTICULTEUR - PAYSAGISTE - CRÉATIONS - ENTRETIEN**  
Perréaz G. - Route de l'Arzillière 12 - 1822 Chernex  
Tél. 021 981 28 02 - Natel 078 824 19 16

**Bravata SA**

**Plâtrerie  
Papiers peints  
Peinture  
Rénovations**

Case postale 133 - 1807 Blonay  
Tél. 021 922 24 58 - Fax 021 922 24 59

**sottas**

électricité  
télécom  
domotique  
écobiologie  
solaire

info@electricitesottas.ch  
1820 montreux 021 955 35 63  
1895 yvernaz 024 481 11 13

**Ocello**  
**Constructions Sàrl**

Génie civil Maçonnerie  
Rénovation Bâtiment

Route des Colondalles 2 - 1820 Montreux  
Tél. 079 138 29 84 - Fax 021 963 32 29  
E-mail: ocelloconstructions@bluewin.ch

**RIDEAUNEUF**  
**NETTOYAGE A SEC**

Vêtements  
Rideaux  
Meubles rembourrés  
Lavage de tapis d'orient  
et toutes provenances

Ph. Stäuble  
Av. Mayor-Vautier 19 - 1815 Clarens  
Tél. 021 964 58 95

**NICOLA**  
**PNEUS**

Montage • Equilibrage  
Géométrie • Amortisseurs  
Echappements • Accessoires

**Nicola Iamartino**  
Rte des Colondalles 18 - 1820 Montreux  
Tél. 021 963 13 14 - Fax 021 963 13 13

**MITSUBISHI**  
**MOTORS**

**Garage de la Tour**  
O. Ribordy Sàrl  
Avenue des Mousquetaires 7  
1814 La Tour-de-Peilz  
Tél. 021 944 23 62

**CARROSSERIE DU RONDPOINT SA**

**Jean-Luc Emch**

Z.I. 1806 St-Légier - Rio Gredon  
Tél. 021 943 40 63 - Fax 021 943 23 02  
E-mail: carrosseriedurondpoint@bluewin.ch  
www.carrosserie-du-rond-point.ch

Roulez Easy en Agility  
**KYMKO Agility 125**  
dès 2'690.- avec Top-Case

**DOUSSE**  
**MICHEL VELOS MOTOS**  
021 963 84 35 MONTREUX  
Rue de l'Eglise-Catholique 7

**Membres:** Mme Anne-Lise Bühler, MM. Michel Bongard, Raphaël Corbaz, Mario Gori, Rolf Gosewinkel, Vincent Haldi, Anthony Huys, Franco Meichtry, Pierre-André Spahn.

**8.3 No 15/2015 sur la gestion et les comptes 2014 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL), date de la commission intercommunale, le mardi 5 mai 2015 à 18 h. 00, à Corsier-sur-Vevey;**

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La Commission intercommunale de gestion de la CIEHL traitera de cet objet.

**8.4 No 16/2015 relatif aux comptes 2014 du Fonds culturel Riviera (date de la commission intercommunale, le mardi 21 avril 2015 à 18 h. 30, au Collège Rambert, Salle A12, Rambert A, chemin des Vignes 12 à Clarens);**

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La Commission intercommunale de gestion du Fonds culturel Riviera traitera de cet objet.

**9 RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ:**

**9.1 No 17/2015 rapport relatif à la réponse au postulat de M. le Conseiller communal Christophe Privet, pris en considération le 4 mai 2011 "Pour un usage de la thermographie aérienne sur la Commune de Montreux" (date de la commission : le jeudi 21 mai 2015 à 19 h. 00, à la rue du Temple 11 à Montreux);**

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis:

Présidence PLR: M. Nick Miller

**Membres:** Mme Laurence Sierro, MM. Raphaël Corbaz, Bassam Degerab, Bruno Femia, Grégoire Furrer, Ahmad Jahangiri, Christophe Privet, Roland Rimaz, Franklin Zakine.

**10 DÉVELOPPEMENT D'UN POSTULAT**

**10.1 Postulat de M. Christophe Privet: «Mise à jour du préavis 21/2004 sur la politique culturelle de la ville de Montreux».**

M. le Président Emmanuel Gétaz annonce que M. Christophe Privet a demandé à ce que son postulat soit reporté à la prochaine séance, ce que M. le Président a accepté.

**11 DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ**

Il y a une réponse écrite de la Municipalité, à l'interpellation de M. Irina Gote. Mme Irina Gote étant excusée pour la séance de ce soir, M. le Président Emmanuel Gétaz lui redonnera la parole lors de la prochaine séance, si jamais elle désire amener un complément ou une remarque à la réponse écrite de la Municipalité.

**11.1 Interpellation de Mme Catherine Buchet Bulliard qui a pour titre: «Les plantes envahissantes».**

Mme Catherine Buchet Bulliard donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Le vendredi 24 avril un article du 24 Heures titrait: 'les plantes envahissantes, un fléau national encore méconnu'. Une carte y était jointe indiquant que le problème concernait toute la Suisse et que la répartition potentielle de ces plantes envahissantes en Suisse se concentrerait fortement autour de l'Arc lémanique.

L'article donnait d'autres informations intéressantes dont je résume ici les principales:

- qu'il existait une liste noire et une liste de surveillance répertoriant respectivement les espèces reconnues comme envahissantes et celles qui le sont potentiellement
- que de gros moyens étaient déployés avec pour Zurich une stratégie en 4 piliers: information, coordination, contrôle et surveillance

- que le mode le plus sûr d'élimination est l'incinération des plantes dans une usine à déchets.

De plus, ces plantes envahissantes représentent non seulement un véritable fléau pour la faune et la flore, mais également sont un danger pour la santé de l'homme, provoquant allergies, asthme ou encore, pour certaines, de douloureuses brûlures au toucher.

Mes questions à la Municipalité sont les suivantes:

- Avons-nous de ces herbacées indésirables, dites plantes néophytes, sur notre territoire communal et dans l'affirmative lesquelles et combien, puisqu'il existe une liste noire?
- Quels moyens déployons-nous pour lutter contre leur envahissement, que cela soit financier, de contrôle ou de surveillance?
- Où ces déchets sont-ils éliminés?
- Y a-t-il des informations dispensées à notre population?
- Et dernière question, y a-t-il une coordination sur l'Arc lémanique?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ces réponses.»

M. le Municipal Caleb Walther déclare que oui il y a de ces plantes sur la Commune, mais que comme il ne connaît pas la liste complète en latin de ces noms, il répondra par écrit, et il prie de bien vouloir l'en excuser.

M. le Président demande à Mme Catherine Buchet Bulliard si elle est satisfaite de cette réponse intermédiaire.

Mme Catherine Buchet Bulliard est à peu près satisfaite, parce qu'elle ne demande pas que les noms des plantes en latin.

M. le Municipal Caleb Walther s'excuse de ne pas avoir été assez clair. Bien entendu qu'il donnera une réponse à toutes les questions, mais du fait que les éléments techniques il ne les a pas tous en tête, il répondra d'un coup par écrit. Maintenant la réponse satisfait Mme Catherine Buchet Bulliard.

**Au service de l'environnement**  
TOUS TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'HYGIENE PUBLIQUE

**KUNZLI FRERES S.A.**

Z.I. D, En Pré-Neuf      Général-Guisan 34  
1844 VILLENEUVE      1180 ROLLE  
Tél.: 021 967 20 30      Tél.: 021 825 34 34  
Internet : www.kunzli.ch E-mail : info@kunzli.ch



Vidange / Curage / Débouchage 24h/24h  
Tél. vert pour vos commandes: 0800 107 000



**NUMÉROS DE  
TÉLÉPHONE UTILES**

Police	<b>117</b>
Pompiers	<b>118</b>
Ambulance, SMUR	<b>144</b>
Air Glaciers	<b>1415</b>
REGA	<b>1414</b>
Sauvetage du lac	<b>117</b>
Secours routiers	<b>140</b>
La Main Tendue	<b>143</b>
Centre d'information toxicologique	<b>145</b>
SOS-Enfants	
Ligne d'aide aux enfants et aux jeunes	<b>147</b>



Retour d'hôpital, problème de santé....

**Repas chaud à domicile**

7 jours sur 7 — Territet—Veytaux

un simple coup de fil: 021 962 44 82

www.les-laurelles.ch - repasdomicile@les-laurelles.ch

EMS et Résidence Les Laurelles—Collonge 9—1820 Territet

Fr.  
17.50

VOTRE BIEN-ÊTRE,  
EN TOUTE SÉCURITÉ.

### 11.2 Interpellation de M. Heinz Schoeneich relative au PGA

M. Heinz Schoeneich donne lecture de son interpellation :

«Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En fin d'année passée, nous avons reçu l'information que le PGA serait approuvé par le Département au tout début de l'année 2015.

Etant déjà à fin avril, il paraît dès lors légitime de poser à la Municipalité les questions suivantes:

- Où en est le dossier du PGA?
- Quel est l'échéancier probable des étapes qui restent à franchir?

D'avance, je remercie la Municipalité de sa réponse.»

M. le Municipal Christian Neukomm répond comme suit à l'interpellation de M. Heinz Schoeneich:

«Monsieur le Président, Monsieur l'interpellateur, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Consécutivement à l'adoption du PGA par le Conseil communal en septembre dernier, le dossier a été transmis le 9 octobre 2014 au Département, en vue de son approbation préalable; cet envoi comprenait toutes les pièces utiles telles que, le plan des zones et son règlement, le relevé des aires forestières, les préavis, rapports, procès-verbaux de séances, ceux de conciliation, les oppositions et les listes d'adresses des intervenants, les extraits d'adoption du Conseil, et j'en passe.

Ainsi, selon les dispositions de l'article 61 LATC, l'instance cantonale disposait, à partir de ce

moment-là, d'un délai d'ordre de trois mois pour rendre sa décision, portant ainsi celle-ci pour le début de l'année 2015.

Force est en effet de reconnaître que le Département n'a pas été en mesure de tenir cette échéance, tant en raison de l'importance des contrôles techniques à effectuer suite aux cinq examens préalables rendus par le Service du développement territorial entre 2007 et 2013, des nombreux amendements votés en cours du processus ainsi que notamment des effets de la récente révision de la LAT, entrée en vigueur en mai 2014. Au sujet de ce dernier point, il convient de signaler que la Confédération, pour sa part, procède également à un contrôle minutieux du dossier approuvé par le Département cantonal pour s'assurer de sa parfaite conformité au droit supérieur.

Cela étant dit, les tous derniers contacts que nous avons eus avec le Service cantonal du développement territorial laissent présager d'une approbation préalable imminente du Département lequel d'ailleurs, durant ces quelques dernières semaines et face aux enjeux de la révision de notre PGA, n'a eu cesse de porter activement et en pleine et efficace collaboration avec notre service de l'urbanisme cet important dossier, ceci pour permettre ensuite une décision sans faille.

Consécutivement à cette prochaine approbation du Département, les décisions prises par votre Conseil au sujet des oppositions déposées entre 2007 et 2013 seront alors notifiées aux différents intervenants, lesquels pourront faire valoir leurs droits auprès du Tribunal cantonal.

Cela signifie que d'ici la fin du mois de juin de cette année, a priori, nous devrions avoir

connaissance de l'état des recours éventuels, et ainsi de la possibilité, le cas échéant, de faire rentrer en vigueur le PGA et son règlement à tout le moins de manière partielle, permettant de cette façon d'éviter que la procédure contentieuse ait pour effet de geler la mise en œuvre de la totalité du PGA. Je vous remercie de votre attention.»

M. Heinz Schoeneich est satisfait de la réponse.

### 11.3 Interpellation de M. Tal Luder qui a pour titre: «A propos du Marché du dimanche».

M. Tal Luder donne lecture de son interpellation:

«Monsieur le Président, Madame et Messieurs les Conseillers municipaux,

Lors de notre séance de décembre 2014, nous avons accepté par notre vote de lancer le projet du Marché du dimanche à Montreux. C'est donc le dimanche 19 avril passé que la première de cette manifestation a eu lieu, et qui je l'espère sera suivie de beaucoup d'autres avec un succès grandissant.

Je souhaiterais poser quelques questions à la Municipalité concernant ce nouveau concept:

- 1) L'association Marchés de Montreux a publié une page Internet afin d'y afficher différentes informations et afin de pouvoir la contacter par le biais d'un formulaire de contact électronique.

Volant faire remarquer qu'une photo d'illustration de la page affichait des prix en EUROS, j'ai donc rempli le formulaire et j'ai cliqué sur le bouton magique "envoyer" afin d'avoir une éventuelle réponse. Depuis le



**TAMOIL**

# TAMOIL CLARENS

NOUVELLE GÉRANCE !

PLUS DE 30 SORTES DE SANDWICHS À LA MINUTE

SALADES À LA MINUTES

HOT-DOGS

BOULANGERIE

PRODUITS FRAIS

CHARCUTERIE

PRODUITS LAITIERS

PRODUITS RÉGIONAUX

TAMOIL CLARENS  
RUE DU LAC 112  
1815 CLARENS  
TEL 021 983 16 37

HORAIRES D'OUVERTURE  
LU-VE 06H-22H  
SA-DI 07H-22H

17 avril je n'ai rien reçu, pas même une confirmation de lecture automatique.

L'une de mes connaissances a également utilisé ce formulaire et n'a pas eu plus de succès que moi, aucune réponse. Par contre, dans l'intervalle, la photo a été modifiée et le signe de la monnaie a été retouché.

**Question:** est-il normal de ne pas avoir de réponse de la part de l'association ou est-ce un problème informatique au niveau de la communication électronique? Qui est chargé de répondre aux demandes?

- 2) Les stands du Marché du dimanche sont apparemment répartis sur toute la hauteur de l'esplanade, et ce jusque vers les abords du quai. Ce qui me plaît avec ce projet c'est que le bord du lac est libéré et reste accessible à la promenade. Cependant, l'on peut constater que les stands les plus proches du lac sont accolés à la traversée.

**Question:** quelle est la délimitation de la surface prévue par la Municipalité pour le déploiement des stands? Serait-il possible de laisser un espace libre et dégagé d'au moins 10 mètres en partant du bord du quai afin de laisser le passage libre, même en cas d'affluence des clients, vers les emplacements les plus proches du lac?

- 3) Ainsi que vous le montre la photo suivante, certains marchands ont eu l'humide surprise de constater que leur stand était placé quasiment sur les jets d'eau du bas de la place, et que ceux-ci étaient actifs de plus.

**Question:** comment se fait-il que ces gens se soient retrouvés à cet emplacement? Y a-t-il un délégué ou un commissaire de l'association chargé de diriger et placer les marchands? Y a-t-il un placement aléatoire tour-

nant prévu, afin d'être équitable quant à la visibilité et à l'emplacement de chacun tout au long de l'année?

Je remercie d'ores et déjà la Municipalité pour ses réponses et son attention, en ajoutant que je tiens compte du fait que le concept est récent et qu'il peut évoluer et changer. Je vous remercie.»

M. le Municipal Jean-Baptiste Piemontesi répond en ces termes:

«Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, chers collègues,

Je remercie Monsieur l'interpellateur pour les questions posées et pour l'intérêt que vous portez aux Marchés du dimanche.

En préambule et comme le mentionne M. Luder, je confirme que le concept est nouveau et qu'il peut évoluer dans le temps.

Je dirais même que c'est une nouvelle aventure qui commence, tant pour les exposants que pour les organisateurs et nous l'espérons aussi pour tous les visiteurs que nous souhaitons attirer.

Le concept théorique, qui a été voté par préavis par votre Conseil, est en place, néanmoins les membres de l'association des Marchés montreusiens sont conscients qu'il faudra un peu de temps pour que les bonnes pratiques soient mises en place. Il s'agira de faire évoluer les choses en collaboration avec les exposants et en tenant compte des remarques des clients, respectivement des élus que vous êtes. C'est donc avec grand plaisir que je prends acte de vos questions et y répond de la manière suivante:

A la question 1:

Non M. Tal Luder, ce n'est pas une situation normale et je vous prie de bien vouloir nous en

excuser. Nous veillerons, à l'avenir, à y remédier et à répondre dans des délais qui soient les plus rapides possibles.

A la question 2:

Nous avons toute la place du Marché à disposition. Néanmoins, et vous l'avez souligné, les marchands habitués d'être placés sur les quais, souhaitent aujourd'hui être le plus proche de ces derniers. Nous avons en revanche l'espoir que dans quelque temps, lorsque les clients, les visiteurs, ou respectivement les marchands auront constaté que les différentes mesures prises, notamment l'animation, feront que les visiteurs sillonneront l'ensemble de la place du Marché, et que cet élément de la place la plus proche des quais devienne de moins en moins important.

A la question 3:

Oui il y a un commissaire qui place les marchands selon un plan bien établi. En ce qui concerne la problématique évoquée dans votre interpellation, il s'agit d'une erreur de jeunesse liée à l'oubli de l'arrêt des jets d'eau ce premier dimanche. Cela a bien fonctionné vendredi, mais malheureusement dimanche il y a eu un oubli. Quant aux emplacements, les marchands sont disposés, respectivement regroupés par thème. Et il y a aujourd'hui une priorité accordée aux anciens exposants, et ensuite une priorité en fonction de l'ordre d'arrivée des inscriptions.»

M. Tal Luder est satisfait de la réponse.

M. le Président suggère à la Municipalité d'offrir une entrée gratuite à la piscine pour celles et ceux qui ont vécu les affres des jets d'eau.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président lève la séance à 23 h 10.



**le parasol**  
Centre d'accueil temporaire

**Un accueil de jour personnalisé du lundi au vendredi**

Avenue du casino 25  
1820 Montreux  
021 962 00 08  
respcat@leparasol.ch

*Il faut ajouter de la vie à ses années et non des années à sa vie.*

Extraits du procès-verbal de la séance du 29 avril 2015.

La version complète du procès-verbal peut être obtenue au greffe municipal.



**GENDRE & EMONET**  
GÉRANCE & IMMOBILIÈRE SA

RUE INDUSTRIELLE 26 CASE POSTALE 1217 1820 MONTREUX  
TÉLÉPHONE 021 977 30 30 FAX 021 977 30 37  
[www.gendre-emonet.ch](http://www.gendre-emonet.ch)



**du 20 juillet au 12 septembre**

**Serre aux papillons**  
60 espèces de papillons !  
60 bonnes raisons de venir !

**Garden Centre Brönnimann**  
NOVILLE  
jardinerie & entreprise de paysagisme

[www.gardencentre-bronnimann.ch](http://www.gardencentre-bronnimann.ch)  
Tél. 021 967 20 20



COMPAGNIE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DU GAZ SA

www.holdigaz.ch



Faites-vous conseiller: 0800 082 082

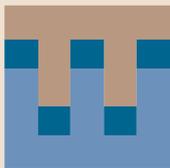
**gaz naturel**   
L'énergie qu'on aime.

Wider Sàrl Montreux  
Chemin du Pierrier 1  
1815 Clarens

Wider SA Genève  
Rue de Lyon 110  
1203 Genève

Wider SA Morges  
Riond-Bosson 13  
1110 Morges

Tél. + 41 (0) 21 989 22 66  
Fax + 41 (0) 21 989 22 77  
montreux@wider-sa.ch  
www.wider-sa.ch



**W I D E R**



ébénisterie agencement menuiserie



Le design global d'intérieur



MONIQUE TOUZEAU  
**TOUZEAU**

- Mobilier
- Décoration
- Luminaires
- Arts de la table
- Cuisine et accessoires
- Salle de bain, accessoires et éponges
- Confection de rideaux
- Linges de maison



Touzeau Montreux - Avenue du Casino, 28  
+ 41 21 966 30 10 [www.touzeau.com](http://www.touzeau.com)